

* Détails chez
TECH
 MINI-MÉCANIQUE
 techninimecanique.com

196, ch. Haut de la Rivière
 Saint-Pacôme
 418 852-2922

KAWASAKI RIDGE LIMITED 2025
 Moteur 4 cylindres en ligne

Financement à partir de **6,49%**



Financement **Good Times**
 Kawasaki
 Let the Good Times Roll

SEMAINE DU 10 MARS 2025

Le Placoteux

VOLUME 47, ÉDITION 10
 28 PAGES

L'Islet fait sa part pour la piscine, p. 2

Étudiants étrangers: le Cégep préoccupé, p. 3

RIVIÈRE-DU-LOUP 

159 A, Fraser, Rivière-du-Loup
 418 862-3222
 www.rivieredulouptoyota.com

HYBRIDE BRANCHABLE AUSSI EN INVENTAIRE



2025 RAV4 LE 4RM
 Prix suggéré de **36 637\$** | Location à partir de **111\$** / SEM.
 Pour 60 mois | 0\$ d'acompte

HYBRIDE BRANCHABLE



2025 PRIUS HYBRIDE SE



2025 TUNDRA CREWMAX SRS L TRD OFF ROAD (avec rétroviseurs de remorquage)
 Prix suggéré de **67 983\$** | Location à partir de **196\$** / SEM.
 Pour 60 mois | 0\$ d'acompte

C'EST L'HEURE TOYOTA

 **PEA**
 protection extra-attentive

* Pour un temps limité. Photos à titre indicatif. Détails chez Rivière-du-Loup Toyota.



Le Placoteux, de succès en défis

EN PAGE **4**

Vos
circulaires

AU CENTRE DU JOURNAL

CAMILLE DUMAIS

CENTURY 21
 Nord-Sud
 AGENCE IMMOBILIÈRE

COURTIER IMMOBILIER


Pour un SERVICE en OR!
 Plus de 20 ans d'expertise.

Vous voulez VENDRE ou ACHETER?
 Contactez-moi!



FRANCE ROY 418 603-2121
 901, 4^e avenue Painchaud, La Pocatière

COMMERCIAL | INDUSTRIEL | INSTITUTIONNEL | RÉSIDENTIEL



CONSTRUCTION
MARCEL CHAREST ET FILS

T 418 492-5911 | SF 1 800 561-5911
 TÉLÉC 418 492-9705
 mcfinc.ca | infos@mcfinc.ca

997, Route 230 Est, Saint-Pascal
 ISO 9001: 2008

RBQ: 1623-5558-35

La puissance d'un groupe

OLIVIER
 KAMOURASKA | CHRYSLER

Venez me rencontrer!

Denys DesRosiers, conseiller aux ventes
 418 633-0273



255, av. Patry, Saint-Pascal (aut. 20, sortie 465)
 418 492-3432 • 1 800 363-3432
 olivierkamouraskachrysler.com



redaction@leplacoteux.com

MARC LAROUCHE

La MRC de L'Islet injecte 225 000 \$ dans la réfection de la piscine du Cégep de La Pocatière, une infrastructure que le préfet Normand Caron juge essentielle pour sa communauté. Toutefois, tant ce dernier que le maire de La Pocatière Vincent Bérubé estiment que la capacité de payer des citoyens a une limite, et que Québec devra prendre le relais.

«La piscine du Cégep de La Pocatière est utilisée à l'année par de nombreux citoyens pour la natation, la réadaptation et les loisirs, mais elle sert également à la formation de sauveteurs, une denrée rare pour les municipalités possédant des piscines publiques», note Normand Caron, qui divise sa MRC en deux lorsqu'il parle des utilisateurs de piscine.

«Le côté ouest, incluant L'Islet, Saint-Marcel, Saint-Cyrille et Saint-Adalbert, se tourne davantage vers

Montmagny, où la piscine Guylaine-Cloutier est accessible. Par contre, pour les municipalités de l'est comme Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies ou encore Saint-Pamphile, la tendance est d'utiliser celle de La Pocatière», explique M. Caron.

Même constat du côté de la MRC de Kamouraska, ou pour certains citoyens, par exemple de Saint-Alexandre, il est plus logique d'aller à la piscine du Cégep de Rivière-du-Loup, située à environ 20 kilomètres, plutôt que de parcourir 55 kilomètres jusqu'à La Pocatière.

La contribution de 225 000 \$ de la MRC de L'Islet a été déterminée en se basant sur une précédente aide financière octroyée à la réfection de la salle Edwin-Bélanger à Montmagny. «On a suivi cette logique pour assurer une équité dans nos investissements régionaux», précise le préfet Caron.

Un effort collectif à son maximum

La MRC de L'Islet, avec ses 18 000 habitants, tout comme celle de Kamouraska, avec un peu plus de 21 000 citoyens, sont bien loin de la réalité des grandes villes comme Trois-Rivières, souvent évoquée en comparaison. «On ne peut pas



Normand Caron. Photo : Archives Le Placoteux

comparer nos petits villages avec une ville de 140 000 habitants qui génère des revenus bien supérieurs grâce à son secteur commercial et industriel», insiste M. Caron.

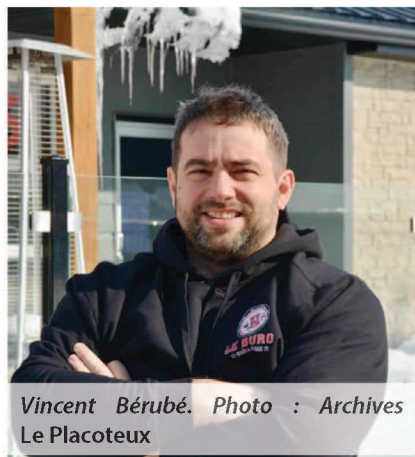
Même constat pour le maire de La Pocatière, Vincent Bérubé. Pour lui, non seulement la taille de la population limite la capacité de financement, mais l'entretien des infrastructures municipales impose aussi des choix. «Vous avez reçu des plaintes concernant de nombreux bris d'aqueduc récemment à La Pocatière? Voilà. Pour opérer une piscine, ça prend de l'eau, et nos budgets ne sont pas infinis.» Le préfet de Kamouraska, Sylvain Roy, avait affirmé à Radio-Canada que l'entente pour l'investissement de sa MRC n'avait pas été facile.

Malgré l'importance de la piscine pour la communauté, les élus s'entendent pour dire que l'effort financier du milieu ne

pourra pas aller plus loin. Les municipalités ne peuvent faire de déficit.

Fermée par mesure préventive depuis bientôt deux ans, la piscine du Cégep de La Pocatière a besoin de travaux de réfection évalués à 11,9 millions \$, pour lesquels le Cégep a déjà investi 900 000 \$ en travaux préparatoires. En ajoutant les contributions des deux MRC et l'aide gouvernementale de 4,3 millions \$, le manque à gagner atteint 3,9 millions \$.

Le député de Côte-du-Sud Mathieu Rivest a pour sa part obtenu de Québec l'assurance que l'échéancier des travaux sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2029, permettant ainsi d'éviter que la subvention soit perdue. Mais compte tenu de l'inflation, plus le temps passera, et plus le coût des travaux augmentera. Depuis une première évaluation à 6 millions \$, il a doublé au fil des demandes.



Vincent Bérubé. Photo : Archives Le Placoteux

Un premier salon des métiers pour Montmagny-L'Islet

Le dynamisme du secteur manufacturier de Montmagny-L'Islet sera mis à l'honneur lors du tout premier salon des métiers Destination manufacturière Montmagny-L'Islet. Organisé par le Centre d'aide aux entreprises (CAE) Montmagny-L'Islet, en collaboration avec plusieurs partenaires locaux, l'événement se tiendra le mercredi 23 avril, de 10 h à 14 h, à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault de Montmagny.

JOSÉ SOUCY

Ce rendez-vous s'adresse à plus de 400 élèves, principalement de deuxième secondaire, et aux jeunes en adaptation scolaire, leur offrant une immersion directe dans l'univers industriel local. La tenue de ce salon revêt par ailleurs une importance capitale pour la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet. En effet, en permettant aux jeunes de visiter près de 30 kiosques, ces derniers pourront rencontrer directement les représentants des entreprises du secteur manufacturier local. Les entreprises participantes auront ainsi le privilège de présenter leurs métiers, leur dynamisme et leurs valeurs,

inspirant de cette manière la prochaine génération de travailleurs.

«Notre secteur manufacturier offre aux jeunes des carrières enrichissantes et porteuses d'avenir. Cette initiative est essentielle pour contrer l'exode des jeunes vers les centres urbains. La migration vers les grandes villes est une tendance préoccupante qui affecte le dynamisme de notre communauté. Des initiatives comme celle-ci sont cruciales pour inverser cette tendance, et encourager les jeunes à envisager un avenir professionnel dans leur région d'origine. Ce projet est le fruit d'une mobilisation locale qui

démontre notre engagement collectif à bâtir une communauté forte. Nous désirons inspirer les jeunes, et mettre en valeur le savoir-faire de nos industries. C'est ensemble que nous dynamiserons notre région, et que nous offrirons à nos jeunes un avenir prometteur au sein de nos entreprises manufacturières locales», de conclure le comité organisateur de Destination manufacturière Montmagny-L'Islet.

L'initiative bénéficie du soutien financier du député de Côte-du-Sud Mathieu Rivest, ainsi que des MRC de Montmagny et de L'Islet. Le comité organisateur invite les entreprises manufacturières locales à préparer leur kiosque pour cet événement. Pour plus de détails, contacter le Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet au 418 248-9559.



À l'avant, le comité organisateur. À l'arrière, les partenaires financiers ainsi qu'un représentant des entreprises manufacturières. Photo : CARE Montmagny-L'Islet

Québec resserre l'admission des étudiants étrangers

Dès la rentrée 2025, Québec imposera une baisse de 20 % du nombre d'étudiants étrangers admis sur son territoire. Cette décision, selon le gouvernement, vise à mieux encadrer l'immigration temporaire, et à favoriser une intégration harmonieuse des étudiants internationaux.

MARC LAROUCHE

Le nombre de permis d'études délivrés au Québec a bondi de 140 % entre 2014 et 2023, atteignant près de 120 000 étudiants étrangers. En limitant cette croissance, Québec souhaite éviter que l'éducation ne devienne une porte d'entrée rapide vers la résidence permanente.

Le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Jean-François Roberge, a affirmé que cette mesure donnerait au gouvernement une plus grande marge de manœuvre pour s'adapter aux priorités stratégiques de la province.

La réduction visera en priorité les collèges privés, identifiés comme des vecteurs majeurs d'immigration. Les établissements concernés attendent des précisions pour ajuster leur processus d'admission, et assurer un encadrement optimal des étudiants étrangers.

Québec soutient que cette décision s'inscrit dans une démarche plus large de révision des politiques d'immigration, en tenant compte de la capacité d'accueil de la province et des besoins du marché du travail.



Photo : Naassom Azevedo, Unsplash

Préoccupations au Cégep de La Pocatière

Le Cégep de La Pocatière suit de près l'évolution des mesures annoncées par Québec quant aux nouvelles cibles d'immigration temporaire pour les étudiants étrangers. L'établissement, qui compte actuellement 1034 étudiants répartis sur l'ensemble de ses campus, accueille 143 étudiants internationaux inscrits au Diplôme d'études collégiales (DEC).

MARC LAROUCHE

« Nous n'avons évidemment pas encore le portrait final des admissions en provenance de l'international en vue de l'automne prochain, mais nous surveillons la situation de très près, car les étudiants internationaux occupent une place très importante au Cégep de La Pocatière », souligne Frédéric Busseau, coordonnateur du Service des communications et du développement des effectifs au Cégep.

La période couverte par la mesure du gouvernement chevauche deux années de recrutement, ce qui soulève plusieurs

interrogations quant aux impacts à court et moyen terme. « Nous nous questionnons sur les effets que pourraient avoir ces quotas, non seulement pour les étudiants internationaux qui se joindront à nous à l'automne 2025, mais aussi pour ceux qui voudront s'inscrire en 2026 », explique M. Busseau. « Cette annonce soulève plusieurs questions, et nous poursuivons nos analyses afin de bien évaluer la situation. »

Pour le Cégep, les étudiants internationaux représentent bien plus que des effectifs. Ils contribuent à la diversité du

campus, et jouent un rôle clé dans la dynamique étudiante. M. Busseau insiste sur le fait que l'établissement a déjà mis en place des initiatives pour faciliter leur intégration et leur offrir un cadre de vie favorable.

« Leur présence est essentielle non seulement pour notre cégep, mais aussi pour la communauté locale. Nous avons par exemple lancé un appel à la population pour aider ces étudiants à se loger, et ça a été extrêmement utile. Finalement, il n'y a aucun étudiant qui peut dire qu'il n'a pas pu réaliser son projet d'études faute d'un toit », affirme-t-il.

Face à ces changements, le Cégep de La Pocatière maintient une approche prudente, et continue de suivre l'évolution du dossier. « Pour l'instant, nous restons attentifs aux décisions gouvernementales,

et nous nous préparons à nous ajuster en fonction des nouvelles réalités du recrutement international », conclut M. Busseau.



Le Cégep de La Pocatière. Photo : Archives Le Placoteux

Vieillir chez soi : un défi à relever

Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comptent aujourd'hui parmi les régions du Québec ayant les proportions les plus élevées de personnes âgées de 65 ans et plus, atteignant respectivement 27,1 % et 28,8 %. Selon l'Institut de la statistique du Québec, cette tranche de population pourrait représenter jusqu'à 33 % d'ici 2051. Ces données, bien qu'alarmantes pour certains, sont perçues comme une occasion à saisir par le Carrefour 50+ du Québec.

« Ces chiffres ne doivent pas être perçus de façon catastrophique. Les 65 ans et plus ne sont pas un poids pour nos régions. Ils forment une population en majorité active et impliquée dans la vie communautaire », affirme Harold LeBel, directeur général du Carrefour 50+. Cependant, il souligne la nécessité pour les décideurs politiques d'agir rapidement en adaptant les services de proximité, le transport et la vitalité rurale à cette réalité démographique. « Le bien vieillir chez soi doit être une priorité. C'est maintenant

ou jamais », ajoute-t-il.

Dans ce contexte, la ministre des Aînés Sonia Bélanger s'apprête à dévoiler une politique nationale de soutien à domicile d'ici la fin de 2025. Actuellement en phase de consultations, elle prévoit entendre une soixantaine d'organismes et de partenaires, incluant le Carrefour 50+. Cette invitation représente une victoire pour l'organisation qui milite depuis novembre dernier pour faire valoir les besoins spécifiques de ses 18 000 membres et de ses 138 clubs affiliés, majoritairement situés

en milieu rural ou semi-urbain.

Richard Rancourt, président du Carrefour 50+, exprime sa satisfaction quant à cette perspective. « Nous avons reçu la confirmation du cabinet de la ministre que nous serons consultés. C'est essentiel pour nous. Les réalités des aînés dans nos régions posent des défis particuliers que la ministre devra prendre en compte », déclare-t-il, tout en saluant le soutien de la ministre régionale Maité Blanchette-Vézina dans ce processus.

Alors que le vieillissement de la population redéfinit les priorités régionales, le Carrefour 50+ espère que ces consultations permettront de bâtir une politique adaptée aux réalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en mettant l'accent sur le maintien

à domicile et sur l'accès aux services essentiels. (M.L.)

La Loterie des Chevaliers de Colomb
Conseil 5425 Ste-Anne
Édition 2025
La Chasse à l'As de Trèfle
Gagnant de la semaine #8 :
Mme Berthe Beaulieu de La Pocatière.
Elle a pigé le deux de cœur et mérite le lot hebdomadaire de 82\$. Le prochain lot progressif est estimé à 2 100\$ pour le tirage suivant.

Le Placoteux reste debout face aux défis

L'assemblée générale annuelle du **Placoteux**, coopérative de solidarité, qui s'est tenue le 5 mars, a été marquée par l'annonce du départ de Jean-Pierre Tirman à la présidence du conseil d'administration. Quant au bilan d'activités du directeur général Louis Turbide, il est teinté de défis économiques et de réalisations encourageantes.

MARC LAROUCHE

« C'est avec un grand vide que j'annonce mon départ », a déclaré M. Tirman qui quitte son poste après qu'il ait vendu son entreprise, La Brûlerie de l'Est récemment. N'étant plus membre des gens d'affaires de Saint-Pascal, il a choisi de passer le flambeau, tout en formulant des recommandations pour assurer la pérennité du journal. Parmi celles-ci, il suggère une collaboration accrue avec la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet et une modernisation des règlements généraux.

Un contexte économique exigeant

Si l'année écoulée a été difficile, elle n'a pas empêché la coopérative de poursuivre son engagement envers la communauté. « Nous avons eu pour une seconde fois une année déficitaire, malgré les

choix stratégiques que nous avons faits », a reconnu M. Tirman.

De son côté, le directeur général Louis Turbide a dressé un portrait sans complaisance des défis rencontrés par *Le Placoteux* au cours de la dernière année. Depuis son arrivée en 2017, il a supervisé une croissance impressionnante des actifs de la coopérative, qui ont dépassé le million de dollars en 2021. Toutefois, les dernières années ont marqué un recul, ramenant l'actif à 733 089 \$.

« Les ventes nationales, sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle, se sont effondrées », a-t-il expliqué, précisant que l'abolition du Publisac avait aussi forcé une révision complète du modèle de distribution. En février dernier, *Le Placoteux* a ainsi opté pour un envoi postal à 100 %,

un choix plus coûteux, mais jugé essentiel pour assurer une diffusion efficace dans les MRC de Kamouraska et de L'Islet.

À cela s'ajoute la hausse des taux d'intérêt, qui a affecté la marge de manœuvre des annonceurs, et pesé sur les revenus publicitaires du journal. Le magazine *100 % Chasse Pêche* lancé par *Le Placoteux* pour diversifier ses revenus, bien qu'en progression avec près de 40 000 abonnés, n'a pas encore atteint l'équilibre financier. « L'année 2025 sera déterminante pour lui, car après trois ans d'existence, l'objectif de rentabilité doit être atteint », a affirmé M. Turbide.

De nouvelles avenues porteuses

Malgré ce contexte difficile, la direction ne baisse pas les bras. L'introduction récente d'une section Vos circulaires a permis de diversifier l'offre publicitaire, et de générer des retombées encourageantes. « Tous les clients qui ont investi dans ce produit ont eu des résultats positifs, et réinvestissent déjà pour 2025 », s'est

réjoui M. Turbide, qui a lancé un appel à la solidarité régionale face à la concurrence des géants du numérique.

« En 2025, donner une partie de son budget publicitaire à Facebook ou à Google est totalement inacceptable. Soyons solidaires entre nous, et arrêtons de donner de l'argent à des entreprises américaines qui ne lèvent pas le petit doigt pour nous », dit-il, insistant plus que jamais sur l'importance de l'achat local. « Avec la guerre tarifaire déclenchée par l'administration Trump, il n'a jamais été aussi vital d'être solidaires. Facebook ne viendra jamais couvrir vos événements ou promouvoir vos activités. *Le Placoteux*, oui. »

M. Turbide a conclu en saluant le travail de son équipe, soulignant le dévouement et le professionnalisme des employés du journal. « C'est un privilège de travailler avec chacun de vous », a-t-il affirmé, appelant les membres et partenaires à poursuivre leurs efforts pour maintenir *Le Placoteux* au cœur de l'information régionale.

Un nouveau président pour *Le Placoteux*

Le départ de Jean-Pierre Tirman de son poste de président a créé du mouvement au conseil d'administration du *Placoteux*. Au terme de l'assemblée générale annuelle, un poste a été pourvu sur les deux postes vacants.

ÉLIANE VINCENT

Les officiers ont été désignés dès la fin de l'assemblée. Philippe Paradis, de La Salopette et l'Aventurier Ecotone a été nommé président du CA; Gabriel Landry, de Construction Marcel Charest reste vice-président, et Marjorie Ouellet, la représentante des employés du *Placoteux*, conserve son poste de secrétaire. Le CA est complété par Félix Bernier, du Blizzaroïde, élu sans opposition comme administrateur, et il reste un poste à pourvoir.

Confiance renouvelée

Malgré la météo maussade, une dizaine de personnes s'étaient déplacées pour prendre connaissance des activités

de la coopérative pour l'année écoulée.

Si *Le Placoteux*, à l'instar des autres médias, fait face à des défis, cette assemblée générale a permis de constater que la confiance envers la coopérative et sa mission restent bien présentes. Des questions pointues de l'assistance sur les actions déjà prises, et sur celles qui restent à prendre pour améliorer le sort du journal ont prouvé l'intérêt des gens d'affaires de Saint-Pascal pour leur média régional.

À la une : Félix Bernier, Louis Turbide, directeur général du *Placoteux*, Philippe Paradis, Gabriel Landry et Marjorie Ouellet. Photo : Éliane Vincent



Louis Turbide et Jean-Pierre Tirman, qui a quitté la présidence du *Placoteux* au terme de l'assemblée générale annuelle. Photo : Éliane Vincent

<p>Le Placoteux L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD</p>	<p>Financé par le gouvernement du Canada</p>	<p>RS RÉSEAU SÉLECT MÉDIAS PUBLICITAIRES</p>	<p>TIRAGE CENTRAL QUÉBEC</p>	<p>Impression QUÉBECOR Média</p>	<p>Distribution Postes Canada</p>	<p>Édition Kamouraska-L'Islet 19 601 copies</p> <p>Notre responsabilité pour une erreur ou omission ne peut excéder le montant déboursé par l'annonce. Nous ne pouvons garantir l'exactitude des couleurs imprimées. Toute reproduction intégrale ou partielle du contenu de ce journal est interdite sans l'autorisation de l'éditeur. ISSN 0708-207X. Dépôt légal : 1 trimestre 1979.</p> <p>Société canadienne des postes envois de publications canadiennes, contrat de vente #0187755.</p> <p>ABONNEMENT : Pour l'extérieur : 99\$/année, 55\$/6 mois, TPS et TVQ incluses.</p>
	<p>DIRECTION GÉNÉRALE Louis Turbide (poste 105) direction@leplacoteux.com</p> <p>ADMINISTRATION Marlyse Sambou (poste 102) administration@leplacoteux.com</p> <p>RÉCEPTION / PETITES ANNONCES Marlyse Sambou (poste 101) petitesannonces@leplacoteux.com</p>	<p>RÉDACTION journaliste@leplacoteux.com Marc Larouche (poste 103) Rédacteur en chef José Soucy (poste 104) Journaliste et webmestre</p> <p>RÉVISION Éliane Vincent</p>	<p>VENTES Hélaine Pettigrew (poste 108) helaine@leplacoteux.com Édith Lévesque (poste 109) edith@leplacoteux.com</p> <p>PRODUCTION Marjorie Ouellet (poste 111) Coordonnatrice production@leplacoteux.com</p>	<p>Manon Brousseau (poste 106) montage@leplacoteux.com</p> <p>CARICATURE : Métyvié</p> <p>CONSEIL D'ADMINISTRATION Jean-Pierre Tirman, président Gabriel Landry, vice-président Marjorie Ouellet, secrétaire Philippe Paradis, administrateur</p>	<p> hebdos QUÉBEC</p> <p> Fait de plus de 50% de papier recyclé. Merci de recycler ce journal.</p>	
<p>409, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0 418 492-2706 Télé. : 418 492-9706 www.leplacoteux.com</p>						<p>TOMBÉE : MERCREDI 17 H • Sans frais : Tél. : 1 855 492-2706 • Téléc. : 1 855 492-9706</p>

Un hommage à Jean Bédard lors du colloque touristique

Jean Bédard, fondateur et directeur général de Duvetnor, sera honoré lors du colloque annuel de l'industrie touristique du Bas-Saint-Laurent, qui se tiendra le 19 mars à l'Hôtel Rimouski. Pionnier du tourisme durable, il a consacré sa carrière à la mise en valeur des îles du Bas-Saint-Laurent et à la protection de leur biodiversité.

MARC LAROUCHE

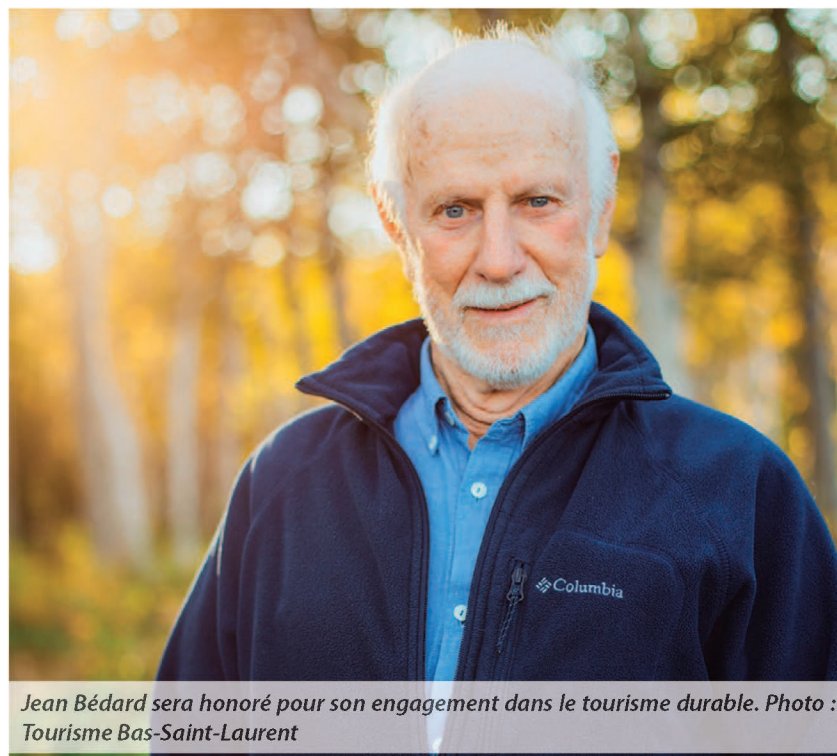
« Jean Bédard a été un véritable phare pour l'industrie touristique régionale », souligne Tourisme Bas-Saint-Laurent. En fondant Duvetnor, il a non seulement contribué au développement d'un tourisme responsable, mais aussi à la préservation des milieux naturels fragiles du fleuve Saint-Laurent. Grâce à son engagement, plusieurs îles de l'archipel ont été protégées, et sont aujourd'hui accessibles au public dans le respect de leur écosystème.

L'hommage lui sera rendu lors du souper-soirée Découvertes du Bas-Saint-Laurent, moment fort de la rencontre annuelle des acteurs du tourisme. Ce repas, animé par Meggie Bélanger, mettra également en lumière le talent de chefs réputés de la région, qui proposeront un menu inspiré des saveurs locales.

Un rendez-vous stratégique

Avant la soirée, les participants auront accès à une journée de conférences et d'ateliers portant sur l'avenir du tourisme au Bas-Saint-Laurent. Un panel réunira des entrepreneurs du secteur pour échanger sur les défis et les occasions d'affaires qui façonnent l'offre touristique régionale.

« Ce colloque est une occasion unique de partager nos expériences, et de préparer l'avenir du tourisme dans la région », souligne l'organisation. L'accès aux activités est gratuit, tandis que le souper-soirée est accessible sur réservation, au coût de 115 \$ en prévente jusqu'au 28 février, puis 130 \$ jusqu'au 12 mars. Les inscriptions et la programmation complète sont disponibles sur le site de Tourisme Bas-Saint-Laurent.



Jean Bédard sera honoré pour son engagement dans le tourisme durable. Photo : Tourisme Bas-Saint-Laurent

Cinq ans après la COVID, sommes-nous mieux préparés?

Il y a cinq ans, le grand public commençait à peine à entendre parler d'une mystérieuse maladie respiratoire apparue deux semaines plus tôt en Chine. Et les experts en étaient encore à essayer de comprendre comment, et à quelle vitesse ce virus pourrait se répandre. Cinq ans plus tard, si une nouvelle épidémie devait surgir, serions-nous mieux préparés?

Dans tous les bilans qui ont été publiés à ce sujet depuis un mois, la réponse cette question est : non, la plupart des pays ne sont pas mieux préparés. Mais heureusement, il semble que la probabilité d'une épidémie comparable est, à court terme, relativement faible.

C'est qu'une épidémie de cette ampleur ne se produit — historiquement — pas si souvent. Certes, les voyages en avion, la croissance urbaine et le réchauffement climatique sont aujourd'hui des facteurs qui favorisent l'apparition de zoonoses — c'est-à-dire des maladies infectieuses qui « sautent » d'une espèce animale à l'espèce humaine, comme ce fut le cas avec le SRAS-CoV2, le virus responsable de la COVID. Mais beaucoup de ces zoonoses restent limitées à une région géographique, ou bien ont des effets secondaires bénins, ou sont peu contagieuses.

Ainsi, dans son édition datée du 4 janvier, le magazine de vulgarisation scientifique *New Scientist* fait un bilan en une dizaine d'articles de ce que la science et la société ont appris en cinq ans sur les coronavirus, les épidémies et les façons de les combattre — des masques aux mesures de confinement en passant par les vaccins à ARN.

Un remède?

Si une nouvelle pandémie devait surgir, le pire scénario serait celui d'un virus extrêmement contagieux et avec un haut taux de mortalité. Il pourrait tout autant s'agir d'un virus inconnu que d'une mutation inédite d'un virus connu, comme l'a été le SRAS-CoV2 : dans les deux cas, cela voudrait dire qu'on n'aurait pas de remède, et que les dégâts pourraient être plus élevés encore qu'avec la COVID, qui a causé officiellement au moins 15 millions de morts, mais dont le bilan réel dépasse probablement les 25 millions.

Or, il se dégage des réflexions des cinq dernières années dans la communauté scientifique deux écoles de pensée. L'une, que les efforts des chercheurs devraient se concentrer sur l'identification des virus d'origine animale encore inconnus, mais qui infectent d'ores et déjà des humains — puisqu'ils sont susceptibles de développer une mutation qui les rendrait plus sévères ou plus contagieux. L'autre, que ces efforts devraient être dirigés vers l'identification des virus les plus dangereux avant qu'ils ne deviennent transmissibles aux humains. On connaît des milliers de virus qualifiés de dangereux pour différentes espèces animales, mais on a très peu de données génétiques

permettant de cibler lesquels auraient la capacité de se transmettre aux humains.

Les deux courants de pensée ont leurs avantages et leurs inconvénients, mais par rapport à il y a cinq ans, la deuxième piste vient désormais avec un enjeu politique : toute expérience de laboratoire visant à déterminer le risque que pose un virus sur les humains est vue avec la plus grande suspicion, dans le contexte des théories qui ont circulé, et qui circulent encore, sur

l'origine du virus responsable de la COVID.

La première piste, identifier les virus qui infectent déjà les humains, implique la mise en place de mécanismes de surveillance et de suivi. Mais comme la progression de la grippe aviaire aux États-Unis l'a démontré en 2024, de tels mécanismes peuvent se heurter à des intérêts économiques.

Source : Agence Science-Press

Nos régions relèvent le Défi 28 jours sans alcool

Alors que février est derrière nous, le Défi 28 jours sans alcool orchestré par la Fondation Jean Lapointe a une fois de plus mobilisé les Québécois autour d'une cause essentielle : la prévention et le traitement des dépendances. Cette année, plus de 5000 participants à travers la province ont permis d'amasser plus de 555 000 \$ pour soutenir les services de la Maison Jean Lapointe.

« Chaque dollar récolté permet de financer des programmes de prévention et d'accompagnement qui changent des vies », affirme Ann-Julie Tremblay, directrice générale de la Fondation Jean Lapointe.

Au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, l'engagement a été notable. Dans la première région, 100 participants ont permis d'amasser 7129 \$, tandis qu'en Chaudière-Appalaches, 141 participants ont récolté 13085 \$. Ces montants témoignent

d'une participation constante et d'une sensibilité régionale à la cause.

Depuis 20 ans, la Maison Jean Lapointe mène des actions de prévention auprès des jeunes, sensibilisant plus d'un million d'élèves du secondaire aux dangers de la consommation. L'impact du Défi dépasse ainsi la collecte de fonds, suscitant une réflexion collective sur les habitudes de consommation, et sur l'importance d'un soutien adéquat pour les personnes aux prises avec des dépendances. (M.L.)



LA CHRONIQUE DE

Roméo Bouchard

romeobouchard@hotmail.ca

Politique québécoise : s'occuper des gens d'abord!

Pendant que notre gouvernement garroche des millions et des milliards dans des grands projets privés incertains ou polluants (Northvolt, Lac Bloom), un développement énergétique irréféchi (éolien, Churchill-Falls), des infrastructures mal avisées (troisième lien), de coûteuses agences publiques de gestion (santé, transports, SAAQclac) et des baisses d'impôt électoralistes, on voit se multiplier les besoins concrets qui pourrissent faute de quelques millions, comme

- le déclin les entreprises culturelles;
- les coupures dans les cours de francisation;
- la pénurie de logements abordables;
- le sous-financement chronique des groupes communautaires, citoyens et écologiques;
- le délabrement des écoles;
- le manque de places en CPE;
- la prise en charge des personnes âgées;
- l'itinérance (drogue et santé mentale);
- le manque de moyens des municipalités et des organismes régionaux;
- l'agonie des médias d'information régionaux;
- l'absence de transport régional;
- la pénurie de travailleurs en santé, en agriculture, en éducation et en construction;
- le déclin de l'autonomie alimentaire et de l'agriculture de proximité;
- le manque de transport en commun (autobus, tramway, train, bateau);
- le retard impardonnable du recyclage;
- l'accès aux médecins et aux soins médicaux;
- l'anglicisation et l'islamisation des écoles montréalaises;
- la protection des patrimoines naturels;
- la gestion rationnelle de l'immigration.

Mais la politique a la tête ailleurs. Elle est viciée par les partis politiques qui ne pensent qu'au pouvoir, et qui oublient de s'occuper des gens. L'Assemblée nationale est un champ de bataille entre partis, au lieu d'être un chantier collectif où on cherche à répondre aux besoins des gens. Les ministres et les députés rencontrent plus de lobbyistes de compagnies que de citoyens, d'élus locaux ou de groupes communautaires. Et plus de fonctionnaires s'ingénient à fabriquer des formulaires indéchiffrables par les citoyens qu'à les aider à profiter des avantages auxquels ils ont droit. En fin de compte, les réformes essentielles ne se font pas, et l'argent public ne se rend pas jusqu'à nous.

Si on voulait se servir intelligemment de nos ressources naturelles et humaines, partout sur notre territoire, au lieu de les abandonner pour une bouchée de pain aux grandes compagnies devant lesquelles on s'agenouille, on aurait l'argent qu'il faut pour s'occuper du monde. Les sommes et les réformes requises pour répondre aux besoins énumérés plus haut et améliorer le sort de milliers de Québécois sont souvent relativement modestes comparées à ce qu'on donne à perte aux compagnies forestières, minières, industrielles et technologiques, qui cachent leurs fortunes à l'étranger.

Si notre État-providence et notre démocratie sont présentement en péril, c'est justement à cause de cette déconnexion de la classe politique des vraies affaires, des vrais besoins, du vrai monde. Et la vraie démocratie, celle qui peut nous permettre d'échapper aux nouveaux empereurs (Trump-Poutine-Xi Jinping), c'est celle qui fait appel à la souveraineté du peuple, et qui fait confiance aux citoyens pour prendre en charge leur milieu de vie.

À la démocratie verticale de Trump, Lance, Musk et leurs alliés, il faut opposer une démocratie horizontale, qui repose non pas sur la souveraineté d'un chef ou d'un parti et leur meute de gestionnaires grasement payés, mais sur celle du peuple, des communautés locales, régionales et nationales.

10-25

Une friperie au cœur de l'école

L'école secondaire de La Rencontre innove avec un projet à la fois écologique et communautaire : la Friperie des Jaguars. Lancée officiellement le 3 février par le gouvernement étudiant, cette initiative permet non seulement aux élèves de se procurer des vêtements à petit prix, mais aussi de financer un projet environnemental.

MARC LAROUCHE

« L'idée a d'abord germé l'an dernier dans les classes d'anglais de cinquième secondaire, alors que les élèves voulaient amasser des fonds pour le Relais pour la vie », explique Joanna Bérubé, enseignante impliquée dans le projet. Aujourd'hui, c'est le gouvernement étudiant qui prend le relais, en y intégrant ses propres valeurs : le soutien à la communauté, l'entraide et la protection de l'environnement.

Les fonds amassés serviront cette année à doter la cafétéria de verres réutilisables, une initiative qui cadre parfaitement avec l'engagement des élèves envers le développement durable. Autre nouveauté : la friperie ouvre désormais

ses portes à toute la communauté une fois par mois, offrant aux citoyens la possibilité de magasiner tout en soutenant une bonne cause.

Les vêtements et accessoires vendus proviennent exclusivement de dons. Les personnes souhaitant contribuer peuvent apporter leurs articles usagés en bon état, qui seront ensuite mis en rayon. « C'est une belle façon de donner une seconde vie à nos vêtements et d'encourager une consommation plus responsable », souligne Mathieu Pelletier, directeur de l'école.

Les détails sur les dates d'ouverture sont disponibles sur la page Facebook de l'école secondaire de La Rencontre.



Zachary Gauthier, ministre des Finances, Hannah Leblanc, vice-première ministre, et Elodie Chouinard, sous-ministre des Finances procèdent à l'ouverture officielle en compagnie de Mathieu Pelletier, directeur, et de Mélanie Vaillancourt, directrice adjointe. Photo : Courtoisie

EN CAS D'ACCIDENT

- CARROSSERIE • MÉCANIQUE GÉNÉRALE • ESTHÉTIQUE •

<ul style="list-style-type: none"> * Peinture * Redressement de châssis en technique mesure 3D * Réparation de carrosserie en aluminium (soudage et rivetage) * Réparation de structure en aciers ultra léger avec soudage par points de résistance * Alignement des roues 	<ul style="list-style-type: none"> * Traitement antirouille * Recalibration des systèmes d'aide à la conduite (ADASS) avec équipement spécialisé * Réparation et remplacement de pare-brise * Réclamation d'assurances * Estimateur sur place * Véhicules de courtoisie
---	---

AUTOMOD

VITRES ET ACCESSOIRES D'AUTO

Carrossier expert
KAMOURASKA

SÉBASTIEN MASSÉ, propriétaire
216, rue Rochette, Saint-Pascal

f
Autos
Enterprise

info@kamouraska.carrxpert.com
 418 308-1001

Enseigner plus, évaluer moins

Passer de trois à deux bulletins par année, c'est notamment ce qui ressort de la consultation sur l'évaluation des apprentissages menée par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) au cours de l'automne dernier, à laquelle près de 10 000 enseignants du secteur des jeunes ont participé. Sur le plan local, près de 180 enseignants ont participé à la consultation, et leurs constats vont dans le même sens que ceux dégagés par leurs collègues enseignants de la FSE-CSQ.

« Nos enseignants déplorent la place considérable que l'évaluation des apprentissages occupe dans leur quotidien, ainsi que dans celui des élèves qui leur sont confiés. Ils l'ont exprimé clairement dans cette consultation, dont la forte participation démontre sans équivoque l'importance accordée à la question. Ce n'est plus une simple impression, c'est un fait », a fait savoir Nancy Gauvin, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ).

Selon la consultation, deux enseignants sur trois sont d'avis que le temps consacré à l'évaluation nuit aux apprentissages; cette proportion atteint 55 % auprès des profs du primaire de notre région.

Il en découle que 86 % des enseignants consultés dans le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) sont favorables à une réduction du nombre de bulletins à produire annuellement, le faisant passer de trois à deux.

« On se rappellera que, lors de notre dernière négociation, les enseignants nous avaient dit perdre environ 37 % du temps disponible en classe en raison de la composition du groupe et de sa gestion. Si on ajoute à cela le temps consacré à l'évaluation, on constate rapidement qu'il manque de temps d'enseignement dans l'année. L'évaluation doit retrouver tout son sens, et revenir au service des apprentissages pour attester de la maîtrise des

contenus des programmes, et non servir à gonfler des colonnes de statistiques », a mentionné Nancy Gauvin.

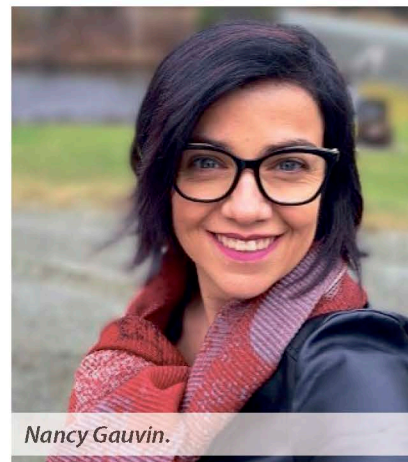
« Permettre aux enseignants d'enseigner, c'est une façon pertinente d'attirer et de retenir du personnel en enseignement tout en favorisant la réussite des élèves. En réduisant le nombre de bulletins de trois à deux, comme ça s'est fait durant la pandémie, le ministre nous permettrait de consentir plus de temps à l'enseignement, à coût nul, en plus de contribuer à réduire l'anxiété chez les enfants. Ils ont l'impression d'être constamment sous notre loupe et ce n'est pas faux. Tout le monde serait gagnant, les profs autant que les élèves, et les parents ne perdraient pas au change, puisqu'ils conserveraient une première communication, en plus d'avoir un portrait plus fidèle du cheminement de leur enfant », a fait savoir Mme Gauvin.

Rappelons que cette consultation fait suite au dépôt d'une pétition, signée par

plus de 21 000 enseignants et enseignants réclamant un chantier sur l'évaluation des apprentissages.

Les données du sondage sont disponibles sur le site Web de la FSE-CSQ.

Source : Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ)



Nancy Gauvin.

Marché de l'Expo 2025 : les inscriptions sont ouvertes

Les entreprises agricoles, les transformateurs, et les artisans du Kamouraska et des MRC voisines peuvent dès maintenant s'inscrire pour la saison 2025 du Marché de l'Expo. Organisé par la Ville de Saint-Pascal en collaboration avec la Société d'agriculture du comté de Kamouraska, l'événement se tiendra tous les dimanches, du 8 juin au 2 novembre, sur le site de la Place de l'Expo.

« Les menaces tarifaires de la part de nos voisins du sud vont donner un élan aux produits locaux. Acheter est un geste politique, ne l'oublions pas », affirme Jean-Philippe Grenier, responsable de la coordination du Marché de l'Expo à la Ville de Saint-Pascal. Il rappelle que ce marché couvert d'envergure régionale constitue une plateforme clé en main pour les producteurs bioalimentaires souhaitant rejoindre une clientèle locale.

Depuis sa création, l'événement connaît une popularité croissante. En 2024, 60 exposants ont pris part au marché, et un récent sondage indique que

96 % d'entre eux se disent satisfaits de leur expérience. Plus de la moitié (53 %) ont généré des ventes moyennes de plus de 500 \$ par marché.

Pour la prochaine saison, 17 kiosques seront disponibles, dont onze à l'intérieur et six à l'extérieur. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 mars. Les entreprises intéressées peuvent s'inscrire en communiquant avec le service du développement de la Ville de Saint-Pascal par courriel à developpement@villestpascal.com, ou par téléphone au 418-492-2312. (M.L.)

Loterie de la Fondation : tous les billets sont écoulés

Tous les billets de la loterie au profit de la Fondation de l'hôpital de Notre-Dame-de-Fatima ont trouvé preneur. Depuis le 15 février, il n'est plus possible d'en acheter, malgré un engouement marqué. Le premier tirage aura lieu le 26 mars, comme prévu. La Fondation remercie chaleureusement tous les participants pour leur soutien. (M.L.)



Nos professionnels

Le Havre Femmes
 MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE AVEC OU SANS ENFANTS
 Peu importe le degré de violence que tu vis. Même si tu ne veux pas quitter ta relation. Même si t'as jamais frappée.
 info@lehavredesfemmes.com
 418 247-7622

Coiffure Expression
 1992 Enr.
 Service et beauté
 Ginette Landry, prop.
 282, Principale Est, Sainte-Hélène
 418 492-9236

« La joie de vous servir »
Jean-Marie Rossignol
 Conseiller en sécurité financière
 418 492-3255
 Assurance-vie
 Protection en cas d'invalidité
 Régimes collectifs
 Rentes, REER

IMPÔTS
 Pour un travail de qualité
 Centre Traitement Impôts
 (impôts des particuliers)
 581 676-1040



Ce n'est pas d'hier que la Place de l'Expo attire les visiteurs. Photo : Ville de Saint-Pascal

Une marche solidaire pour la persévérance scolaire

Le lundi 10 février dernier, les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal ont été le théâtre d'une initiative exceptionnelle pour la persévérance scolaire. Coordonnée par COSMOSS Kamouraska et ses partenaires, une marche a réuni six établissements d'enseignement à La Pocatière, trois à Saint-Pascal, ainsi que divers organismes communautaires témoignant de leur engagement envers cette cause.

À La Pocatière, une soixantaine d'élèves issus de six établissements ont défilé entre leur école et l'hôtel de ville, escortés par les véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie. Une cérémonie de lever du drapeau, présidée par le maire Vincent Bérubé, a réuni de nombreux citoyens, symbolisant l'engagement collectif pour l'éducation.

À Saint-Pascal, près de quarante personnes ont assisté à une cérémonie similaire. La mairesse Solange Morneau y a exprimé son enthousiasme en soulignant

« la persévérance des jeunes », rappelant ainsi l'importance de cet accompagnement.

L'initiative a également bénéficié de la présence de personnalités influentes, telles que le député de Côte-du-Sud Mathieu Rivest, le préfet de la MRC de Kamouraska Sylvain Roy, Frédéric Ouellet, directeur des services pédagogiques du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ainsi que Marie-Hélène Ouellet, directrice adjointe des Services éducatifs jeunes du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.



La marche à La Pocatière.

Le drapeau arboré lors des cérémonies est resté hissé jusqu'au 14 février, jour de clôture des Journées de la persévérance scolaire. La semaine a également été ponctuée par l'initiative Jeudi PerséVERT, le 13 février, où les participants étaient invités à porter du vert, couleur porteuse d'espoir et de soutien envers la jeunesse.

Forts de cette première édition réussie, les organisateurs envisagent déjà de

renouveler l'expérience en 2026, et d'élargir l'événement à d'autres municipalités. COSMOSS réaffirme ainsi sa mission : unir les forces des organisations du Kamouraska pour favoriser le développement du plein potentiel des jeunes, de la grossesse à l'âge adulte, dans un esprit d'égalité des chances.

Source : Démarche COSMOSS Kamouraska

PARTENAIRE SAISON

COOP MONTMAGNY

TRADITION CAP-SAINT-IGNACE

418 241-5799
adls.ca

LES ARTS DE LA SCÈNE

SPECTACLES

GUILLAUME PINEAULT
VULNÉRABLE - SUPPLÉMENTAIRE
Sam. 15 mars 20 h
Salle Edwin-Bélanger

BILLY TELLIER
KICKER LA RUCHE
Ven. 21 mars 20 h
Salle Promutuel Assurance

NOUVELLES MISES EN VENTE

BREEN LEBOEUF
[HOMMAGE À OFFENBACH]
MES BLUES PRESSENT PU DANS' PORTE
Ven. 12 sept. 20 h
Salle Promutuel Assurance

JF OTIS
RODAGE
Ven. 3 oct. 20 h
Salle Promutuel Assurance

DAMIEN ROBITAILLE
ULTRAVIOLET
Dim. 23 nov. 16 h
Salle Edwin-Bélanger

MONA DE GRENOBLE
DE LA POUDE AUX YEUX
SUPPLÉMENTAIRE
Sam. 30 mai 2026 20 h
Salle Edwin-Bélanger

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026

La CDC ICI Montmagny-L'Islet dépose un mémoire

La Corporation de développement communautaire (CDC) ICI Montmagny-L'Islet a soumis un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026 menées par le ministère des Finances. Déposé le 14 février dernier, ce document met de l'avant des recommandations cruciales pour le milieu communautaire et les territoires ruraux.

À la suite d'une rencontre entre les membres de la CDC et le député provincial Mathieu Rivest, un mémoire détaillant huit recommandations a été présenté au ministère des Finances. Les quatre premières concernent le financement des groupes communautaires, tandis que les quatre autres soulignent l'urgence d'investir pour lutter contre la pauvreté en milieu rural.

«Le Québec traverse présentement une crise sociale majeure. Les organismes communautaires peinent à répondre à l'ensemble des demandes avec leurs moyens actuels. Un engagement significatif gouvernemental est requis afin de maintenir les services de proximité à la population. Que l'on habite dans un grand centre ou en milieu rural, nous avons tous les mêmes droits», affirme Guy Drouin, codirecteur de la CDC.

La CDC locale, rappelons-le regroupe des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale œuvrant dans divers secteurs au sein des MRC de Montmagny et de L'Islet. Elle joue un rôle

clé dans le développement socioéconomique de son territoire en encourageant la participation citoyenne et le renforcement du tissu communautaire.

Le mémoire est disponible en ligne sur le site internet de la CDC, ainsi que sur son groupe Facebook La CDC ICI Montmagny-L'Islet.

Source : CDC ICI Montmagny-L'Islet



Marion Perreault et Guy Drouin en consultation avec des membres de la CDC. Photo : Marion Perreault



LES Farougeries

J'ai envie...

J'ai envie de palmiers, de sable chaud, et de cette odeur d'écran solaire qui me fait sentir en vacances même si j'ai oublié de l'étendre comme du monde, et que j'aurai l'air d'être en habit de prisonnier rouge vif et blanc. J'ai envie de marcher sur une plage qui s'étire à l'infini, là où mes seuls soucis seraient de choisir entre un margarita ou un pina colada.

J'ai envie de vivre dans un aéroport. Oui, un aéroport. Pas parce que j'aime particulièrement les détecteurs de métal, ou la sensation de panique en fouillant frénétiquement mes poches pour mon passeport. Non. Mais parce qu'un aéroport, c'est un lieu plein de promesses, où tout est possible, où chaque vol est une échappatoire vers ailleurs. À chaque début mars, j'erre sur les sites de voyages comme un ours polaire perdu sur un banc de sable, rêvant du moment où je foulerai le plancher du chalet.

J'ai envie de chaleur. De cette moiteur qui me fait regretter ma décision de porter un chandail à manches longues dans l'avion, mais qui m'embrasse comme une vieille tante affectueuse dès que je pose le pied hors du terminal. J'ai envie du bruit des vagues en arrière-plan, du cri lointain d'une mouette opportuniste, et du doux son du *shaker* du barman qui prépare mon premier cocktail de bienvenue.

J'ai envie de lumière. Pas la lumière blafarde des néons du bureau, ou celle, froide et cruelle, de mon salon en pleine tempête de neige. Non, j'ai envie de cette

lumière dorée qui caresse les palmiers en fin d'après-midi, de ce ciel qui flambe avant de plonger dans un bleu envoûtant. J'ai envie du Sud.

J'ai envie de mon Sud. Celui que je connais si bien que j'appelle mes tout-inclus préférés le chalet. Celui où j'ai mes habitudes, où je sais exactement quoi commander au bar, et où le préposé aux serviettes m'accueille comme un vieux *chum* en me lançant un *amigo!* enjoué. J'ai envie de la chaise longue parfaite, celle qui me donne assez d'ombre pour ne pas griller, mais assez de soleil pour repartir avec un petit hâle qui me fera supporter les prochaines tempêtes de mars.

J'ai envie de mon petit paradis mexicain qui s'est taillé une place de choix dans mon cœur, et dans mon top 10, là où l'eau est turquoise, la plage infinie, et où la seule décision à prendre de la journée est margarita ou daiquiri ?

Mais voilà... mon chalet est aux prises avec de la gastro. Et pas mal y paraît. Soudainement, « j'ai envie » prend un tout autre sens... Est-ce que j'ai envie à ce point-là ?



Cette chronique vous fait réagir ?
Vous avez des commentaires ou des suggestions ?
Écrivez-moi à journaliste@leplacoteux.com. Réponse assurée.

INAUGURATION OFFICIELLE

CENTRE SOCIOCULTUREL

22 MARS

Toutes les activités sont **GRATUITES**

HEURE DU CONTE POUR PETITS

Avec Alexandra Pineault et son chien

SPECTACLE POUR ENFANTS

Marimba cherche sa planète

TOURNOI DE JEUX VIDÉOS

Animé par la Maison des Jeunes

ACCRO DE LA TECHNO

Fabrication de véhicules solaires et de circuits électroniques

SPECTACLE DE JEFF RIVARD ET TONE BONE

Réservation obligatoire via le code QR



RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DE SAINT-PASCAL

9 H 30

10 H 30

13 H À 14 H 30

14 H 30 À 16 H

20 H 30



0344H0825

Chronique

Cette section propose des textes d'opinion rédigés par les journalistes du *Placoteux*, et destinés à susciter la réflexion. Ils reflètent le point de vue de leur auteur, et pas nécessairement celui du journal. N'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires, car c'est de la discussion que jaillit la lumière.

CONSULTEZ VOS INFOS À LA SOURCE

Meta censure les médias,
dont votre hebdomadaire **Le Placoteux**,
en bloquant les nouvelles de ses plateformes
Facebook et Instagram.

Restez informé
et ne manquez rien de
l'actualité en vous **inscrivant**
à notre infolettre



leplacoteux.com/inscription-infolettre

Le **Placoteux**
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Accompagnement fiscal pour les personnes à revenu modeste

Produire une déclaration de revenus, même avec peu ou pas de revenus, permet d'accéder à plusieurs crédits et prestations financières. Pour simplifier cette démarche, Revenu Québec met en place des ressources adaptées aux personnes à revenu modeste.

« Beaucoup de gens pensent, à tort, qu'ils n'ont pas besoin de produire une déclaration de revenus s'ils ont peu ou pas de revenus », explique Revenu Québec. Pourtant, cette étape est essentielle pour réclamer des aides financières comme le crédit d'impôt pour solidarité, ou les crédits d'impôt relatifs à la prime au travail.

Pour soutenir les personnes concernées, plusieurs outils sont accessibles. Le site justepourtous.ca regroupe des explications claires sur les crédits et prestations disponibles, tandis qu'un service d'aide en impôt, assuré par des bénévoles formés, permet de remplir gratuitement les déclarations provinciale et fédérale.

Programmes bonifiés

Certains changements fiscaux sont aussi à noter cette année. Depuis 2023, le programme Allocation-logement a été bonifié, augmentant le seuil de revenu

familial maximal donnant droit à cette aide. Cette mesure permet à davantage de ménages à revenu modeste de recevoir jusqu'à 170 \$ par mois pour alléger le poids du loyer. Par ailleurs, les prestataires du Programme de revenu de base qui bénéficient d'un ajustement mensuel pour personne sans conjoint pourraient aussi être admissibles au montant pour personne vivant seule. Ceux dont les prestations de base constituent l'unique revenu en 2024 n'auront pas d'impôt à payer.

Pour faciliter la transmission des déclarations, les personnes admissibles peuvent également utiliser gratuitement certains logiciels d'impôt autorisés par Revenu Québec. La production électronique est encouragée pour sa rapidité et sa fiabilité. La date limite pour produire sa déclaration de revenus pour l'année 2024 est fixée au 30 avril 2025. (M.L.)

Un centre socioculturel pour rassembler la communauté

La Ville de Saint-Pascal convie la population à l'inauguration officielle de son tout nouveau Centre socioculturel le 22 mars. Une journée entière d'activités gratuites est prévue afin de permettre à tous de découvrir ce lieu polyvalent.

La journée débutera sous le signe de la magie pour les tout-petits avec une heure du conte animée par Alexandra Pineault et son chien. Suivra le spectacle Marimba cherche sa planète, une aventure spatiale mettant en scène une héroïne qui apprend à embrasser sa différence à travers des chansons et des marionnettes.

En début d'après-midi, la Maison des jeunes organisera un tournoi de jeux vidéo sur Nintendo Switch et PS5, ouvert à tous les niveaux. Un peu plus tard, l'atelier Accro de la Techno proposera une immersion dans l'univers des circuits électroniques et des véhicules solaires, une

occasion d'explorer la science de manière ludique.

En soirée, place à la musique avec le spectacle de Jeff Rivard et Tone Bone. Le guitariste, accompagné de son groupe, interprétera des classiques du blues et du rock, des années 50 à aujourd'hui. L'entrée est gratuite, mais une réservation en ligne est requise en raison du nombre limité de places assises.

Avec cette programmation diversifiée, l'inauguration du Centre socioculturel de Saint-Pascal mettra en lumière sa vocation de lieu de rencontres et de découvertes pour toute la communauté. (M.L.)



La population est conviée à l'inauguration officielle, le 22 mars. Photo : Courtoisie

Le Kamouraska à l'honneur au Gala des Agricultrices

Le 15^e Gala reconnaissance Coup de cœur des Agricultrices du Bas-Saint-Laurent a mis en lumière le travail et l'engagement de plusieurs productrices de la région. Parmi les lauréates, Marie-Josée Dorée du Kamouraska a été récompensée pour un transfert agricole non apparenté, soulignant son parcours inspirant dans le milieu agricole.

« Ce gala nous rappelle à quel point l'agriculture repose sur la passion et la détermination, peu importe le parcours emprunté », a mentionné Jessie Rioux, présidente des Agricultrices du Bas-Saint-Laurent.

Marie-Josée Dorée s'est démarquée cette année en recevant le prix Transfert non apparenté, une reconnaissance

importante pour celles qui prennent le relais d'une entreprise agricole sans lien familial direct avec les anciens propriétaires. Son engagement et sa capacité à bâtir une exploitation florissante au Kamouraska témoignent de l'évolution du modèle agricole régional.

L'événement, qui se tenait à Saint-Fabien devant plus de 150 convives, a

également permis de mettre en valeur d'autres figures marquantes du milieu agricole. Parmi les lauréates, Mireille Leclerc de La Mitis a été nommée Agricultrice de l'année, tandis que la famille Aubut, de la MRC des Basques, a été désignée Famille agricole. L'édition 2025 du gala a aussi souligné l'apport d'Aglaée Smith-Thériault en Démarrage d'entreprise, et de Chantal Ouellet en tant que Partenaire-ressource.

Ce rendez-vous annuel, animé par Stéphanie Gagné de la radio Énergie 98,7, est non seulement un événement de reconnaissance, mais aussi une occasion de valoriser les produits locaux qui composaient le menu du gala. Organisé avec le soutien de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et de nombreux partenaires, il réaffirme la place essentielle des femmes en agriculture.



Marie-Josée Dorée a été récompensée pour un transfert agricole non apparenté. Photo : Courtoisie



VOTRE COUP DE CŒUR de la semaine

L'âge d'or au hockey

L'équipe de hockey senior 55 de La Pocatière, composée de joueurs retraités de 55 ans et plus, s'entraîne deux fois par semaine. Récemment, ils ont disputé une partie au Complexe sportif CN de Brossard. Un bel événement pour ces passionnés qui continuent de s'amuser sur la glace tout en restant actifs. On reconnaît les membres des deux équipes formées pour l'occasion.



AUTOMOBILES CHRISTIAN DIONNE

110, route 230 Est, Saint-Philippe
418 863-3972

www.autochristiandionne.com

2017 NISSAN TITAN SV 4X4 CREW CAB Automatique, 8 cylindres, 5.6 L, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 132 001 km C09-1406 19 995\$	2014 FORD F-150 XLT 4X4 5.0 L, automatique, roues alliage, air climatisé, tout équipé. Seul. 105 101 km C09-1435 19 995\$	2014 DODGE RAM 1500 BIG HORN 4X4 5.7 L, Crew Cab, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 133 101 km C09-1419 18 995\$	2014 DODGE RAM 1500 4X4 CREW CAB Automatique, 5.7 L, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 141 130 km C09-1368 18 995\$
2013 FORD F-150 XLT 4X4 CREW CAB 5.0 L, automatique, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 136 464 km C09-1416 18 995\$	2014 FORD F-150 XTR 4X4 4 portes, 5.0 L, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 191 201 km C09-1428 13 995\$	2012 DODGE RAM 1500 SLT 4X4 4.7 L, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 146 200 km C09-1400 13 995\$	2016 FORD ESCAPE SE 4X4 4 cylindres, automatique, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 132 142 km C09-1436 12 695\$
2015 KIA SORENTO LX 4X4 6 cylindres, 3.3 L, automatique, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 125 101 km C09-1405 11 995\$	2014 JEEP COMPASS NORTH EDITION 4X4 4 cylindres, automatique, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 149 000 km C09-1382 7 995\$	2011 JEEP WRANGLER SPORT 4X4 6 vitesses, 6 cylindres, 2 portes, toit dur. Seul. 158 821 km C09-1352 13 995\$	2008 JEEP WRANGLER SPORT 4X4 6 cylindres, automatique, air climatisé, roues alliage, tout équipé, 2 toits. Seul. 140 998 km C09-1371 11 995\$
2015 TOYOTA COROLLA LE Automatique, 4 portes, air climatisé, 4 cylindres, tout équipé. Seul. 144 724 km C09-1429 12 695\$	2016 KIA SOUL EX 5 portes, automatique, air climatisé, roues alliage, 4 cylindres. Seul. 149 000 km C09-1432 9 995\$	2012 CHEVROLET MALIBU LS 4 portes, automatique, 4 cylindres, air climatisé, tout équipé. Seul. 86 0103 km C09-1437 7 995\$	2013 DODGE DART SXT 4 portes, manuelle 6 vitesses, 2.0 L, air climatisé, roues alliage, tout équipé. Seul. 129 265 km C09-1424 5 995\$

LA DÉSINFORMATION EN 2024

Entre ouragans artificiels et algorithmes

Le phénomène de la désinformation a beau être riche en redites d'une année à l'autre — on n'a plus besoin de démontrer la capacité des algorithmes à acheminer les fausses nouvelles jusqu'aux publics les plus susceptibles d'y croire —, il y a aussi des surprises.

Qui aurait cru que des ouragans pourraient faire l'objet de désinformation? En septembre et en octobre 2024, lorsque Helene et Milton ont frappé le sud-est des États-Unis, ils ont été accompagnés d'un déferlement de désinformation entourant autant les secouristes que la nature même d'un ouragan. Le fait que des millions d'Étatsuniens aient été capables de croire que les démocrates avaient pu créer ces deux ouragans pour nuire aux électeurs républicains a démontré, si besoin était, que lorsqu'on parvient à créer chez un groupe un sentiment de détestation

de l'autre groupe, on peut lui faire croire n'importe quoi.

Algorithmes et influenceurs

À partir du 13 juillet 2024, certains messages politiques sur la plateforme X ont soudain vu leur portée quadrupler, ce qui suggérait un changement dans l'algorithme visant à favoriser des contenus favorables à un parti politique plutôt qu'à un autre. Cette date correspond au moment où le propriétaire de X, Elon Musk, a annoncé qu'il soutenait Donald Trump.

En 2025, on pourra aussi mesurer l'influence qu'aura Robert F. Kennedy Jr. sur

la santé publique. Mais d'ores et déjà, les mouvements qui, depuis 15 à 20 ans, nient l'importance de la vaccination — comme le Children's Health Defense que RFK Jr. a fondé —, ont remporté une immense victoire : la désinformation sur les vaccins va accéder, sous la deuxième présidence Trump, aux plus hauts échelons du pouvoir politique. Dans le pire des scénarios, il y aurait dans les prochaines années une baisse progressive des taux de vaccination, parce que des parents inquiets face aux vaccins se sentiront confortés dans leurs craintes. Cette baisse entraînerait une hausse progressive des éclosions de rougeole et d'autres maladies évitables.

La désinformation, c'est rentable

Il a été maintes fois démontré que les soi-disant *chemtrails*, ces traînées blanches derrière le passage des avions, ne sont pas composées de produits chimiques, mais qu'elles sont en fait de la condensation, de la simple vapeur d'eau. En avril, l'État du Tennessee a pourtant voté une loi interdisant les *chemtrails*.

Par ailleurs, quatre organismes connus pour leur étalage de fausses informations pendant la pandémie ont récolté des revenus de plus de 118 millions \$ US entre 2020 et 2022, dont le Children's Health Defense de RFK Jr.

La difficulté à différencier un fait d'une opinion constitue une des causes premières de la dissémination de fausses nouvelles. Et si la marche reste aussi élevée, ont conclu cette année deux

chercheurs de l'Université de l'Illinois, c'est parce que parmi tous nos biais, ce serait le biais partisan qui aurait le plus gros impact sur notre perception.

Autrement dit, notre définition d'un fait est grandement influencée par le parti politique pour lequel nous votons. Et ça peut aller très loin : en mars, une étude concluait qu'aux États-Unis, plus une région votait pour le parti républicain, plus les patients de cette région étaient enclins à prétendre avoir eu des effets secondaires à cause d'un des vaccins contre la COVID.

Combattre l'opacité des algorithmes

En 2024, les chercheurs qui ont été aux premières loges des études sur la désinformation ont pu constater que même les solutions les plus simples se heurtent à des obstacles politiques. Qu'il s'agisse des efforts pour imposer plus de transparence aux plateformes, ou pour limiter la propagande haineuse, les mouvements qui bénéficient le plus des fausses nouvelles sont les premiers à prétendre qu'il s'agit d'une atteinte à leur liberté d'expression.

On n'avancera pas dans la bonne direction, concluait en juin un dossier spécial de la revue *Nature*, tant qu'on n'aura pas légiféré pour obliger les réseaux sociaux à être plus transparents quant à ce qu'ils cachent dans leurs algorithmes, et ce qui leur rapporte le plus de revenus publicitaires.

Source : Agence Science-Press



GRATUIT









RESTITUTION DU PROJET

CHAMPS D'ARTISTES

Quand l'art et la terre se rencontrent

22 mars 2025
de **15 h à 17 h**

Musée de l'agriculture et de l'alimentation
100 4^e Avenue Painchaud,
La Pocatière, QC G0R 1Z0



- DIFFUSION DU COURT-MÉTRAGE
- EXPOSITION DE TOILES
- LANCEMENT DU LIVRE NUMÉRIQUE



boiteinterculturelle.ca
boiteinterculturelle@gmail.com





L'État du Tennessee a voté une loi interdisant les chemtrails. Photo : Unsplash

Une visioconférence gratuite sur AccèsD

L'Association pour le développement des aînés et aînées à l'UQAR (ADAUQAR), en partenariat avec les caisses Desjardins du Bas-Saint-Laurent, organise une conférence web gratuite le 14 mars à 13 h 30 sur Zoom pour aider les aînés à mieux utiliser AccèsD.

« Cette conférence offrira un survol des principales fonctions d'AccèsD, allant de la consultation des comptes aux virements bancaires », explique Alyssa Jean, agente-conseil expérience membre et client pour le numérique chez Desjardins, qui animera la séance.

Les participants apprendront notamment à sécuriser leur connexion, à effectuer des paiements, à modifier leurs paramètres et à déposer un chèque par dépôt mobile. L'initiative s'inscrit dans le cadre d'un partenariat triennal entre l'ADAUQAR et les caisses Desjardins du Bas-Saint-Laurent visant à favoriser l'apprentissage numérique et la socialisation des 50 ans et plus.

Grâce à cet appui, l'Association pourra aussi acquérir des équipements de visioconférence, et proposer des formations animées par des spécialistes de Desjardins chaque session. Les caisses participantes de la région sont celles de l'Anse de La Pocatière et du Centre-Est-de-Kamouraska.

Offerte entièrement à distance via Zoom, l'activité est accessible gratuitement, mais l'inscription est obligatoire sur le site de l'ADAUQAR. (M.L.)



Alyssa Jean. Photo : Courtoisie

L'UPA du Bas-Saint-Laurent se lance en baladodiffusion

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent innove avec *Hors champ*, un balado mettant en lumière les producteurs agricoles de la région. Enregistré au Carrefour des jeunes de La Pocatière, ce projet vise à renforcer la vie syndicale en donnant la parole à ceux qui font l'agriculture d'aujourd'hui.

« La baladodiffusion est un outil de communication flexible et accessible, à la portée vaste », souligne Nathalie Lemieux, présidente de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. Avec *Hors champ*, l'organisation souhaite rejoindre les producteurs là où ils sont, que ce soit à la ferme, en déplacement, ou même dans leur tracteur.

Animé par Maxime Paradis, conseiller aux communications et à la vie associative, le balado propose huit épisodes d'une quinzaine à une trentaine de minutes, chacun mettant en vedette un producteur issu de l'une des huit MRC du Bas-Saint-Laurent. Le premier invité, Gilbert Pigeon, se démarque par son engagement en tant qu'ambassadeur chargé de l'accueil des nouveaux producteurs dans la région.

Le projet bénéficie du soutien des syndicats locaux de l'UPA qui remboursent les frais de déplacement des participants. Les enregistrements se déroulent au Carrefour des jeunes de La Pocatière, qui a aménagé un studio d'enregistrement pour ses activités musicales.

Le premier épisode de *Hors champ* est disponible sur les plateformes Spotify,

Apple Music et Amazon Music. Le second suivra bientôt. (M.L.)



Gilbert Pigeon. Photo : Courtoisie

Ciné-Club

SODEC

Québec



Films de répertoire - Mars 2025

359 DE 1025



14 mars



14 ou 21 mars

UN FILM DE SERGE GIGUÈRE
PORTRAIT INÉDIT DU LÉGENDAIRE #9



28 mars

OSCAR® - MEILLEUR FILM INTERNATIONAL
SOUSSION OFFICIELLE DU BRÉSIL



« UN FILM PROFONDÉMENT TOUCHANT ET PRENANT. »
— David Karger, THE HOLLYWOOD REPORTER

« FERNANDA TORRES EST ABSOLUMENT FANTASTIQUE. »
— Chris Nashawaty, THE WRAP

FERNANDA TORRES SELTON MELLO FERNANDA MONTENEGRO

JE SUIS TOUJOURS LÀ

Réalisé par WALTER SALLES

Abonnez-vous à l'infolettre (voir notre site web) et recevez notre programmation une fois par semaine.

Économisez avec la Carte répertoire
(québécois et internationaux) : 78\$ taxes incluses / 10 films



Lundi 24 mars
13 h 30 et 19 h 30

Au nord de l'Espagne

à la croisée des chemins

Un film de Mélissa Vincelli et David Guillemette

Prochainement :

Alsace Strasbourg
14 avril

Botswana - Namibie
12 mai

Le Scénario
c i n é m a

CARREFOUR LAPOCATIÈRE
INFO: 418 856.1319
www.cinemalesscenario.com

Devenez membre!

Actualité

AVIS À NOS MARCHANDS

Réservez dès maintenant
dans notre section circulaire!

Vos
circulaires

Le **Placoteux**

Nous couvrons
100%
des foyers des
MRC de
Kamouraska
et de l'Islet

**Publiez et
distribuez**
vos circulaires
au meilleur prix!

19 601
EXEMPLAIRES

**ENTIÈREMENT
DISTRIBUÉS par
POSTES CANADA**

POUR PLUS
D'INFORMATION :

Hélaine Pettigrew
418 492-2706, p. 108
helaine@leplacoteux.com

15%
DE RABAIS

SUR TOUTES LES
COLLECTIONS DE
CÉRAMIQUE CENTURA
SUR COMMANDE

CONSEILS D'EXPERTS

SERVICE D'INSTALLATION
POUR LE COUVRE-PLANCHER
PAR NOTRE INSTALLATEUR



10%
DE RABAIS

SUR TOUS LES
PRODUITS SCHLUTER
EN MAGASIN ET
SUR COMMANDE

- Colle ALL-SET
- Membrane
- Câble chauffant
- Moulure

Schluter
Systems



POUR PLUS DE
SPÉCIAUX
CONSULTEZ LA
CIRCULAIRE EN LIGNE

CAMILLEDUMAIS.COM

metabo

RABAIS 40%

139⁹⁷

Prix sugg.: 179,99
SCIE À
ONGLET
ÉLECTRIQUE
10 PO
C10FCGSM



55%
DE RABAIS

SUR VOS COMMANDES
DE TOILES ET
STORES ALTERNÉS
DE LA MARQUE RMFL

17 AU 29 MARS 2025



BAS PRIX

847

Prix sugg.: 9,99
RUBAN À
MESURER
26 PI / 8 M
STHT30656



RABAIS 13\$

49⁹⁷

Prix sugg.: 62,98
LUMIÈRES ENCASTRÉS DEL 4 PO
001-0112.....3000K - 4 par paquet
001-0116.....4000K - 4 par paquet



RABAIS 18\$

79⁹⁷

Prix sugg.: 97,98
LUMIÈRES ENCASTRÉS DEL 4 PO
001-0115.....3000K - 6 par paquet



RABAIS 30\$

149⁹⁷

Prix sugg.: 179,98
TOILETTE MONOBLOC
CUVETTE RONDE 4,8 L
SIÈGE À FERMETURE LENTE INCLUS
002-2069

BAS PRIX

847

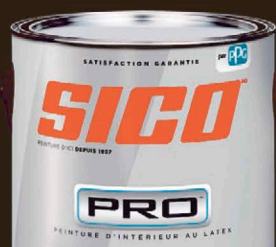
Prix sugg.: 9,99
RUBAN À
MESURER
25 PI
STHT33607



25%
DE RABAIS

SUR LES PEINTURES
ET APPRÊTS SICO PRO
DE TOUS LES FORMATS
EN INVENTAIRE

13 AU 19 MARS 2025



RABAIS 10%

24²⁷

Prix sugg.: 26,98
THERMOSTAT ÉLECTRONIQUE
Non programmable pour plinthes électroniques
et convecteurs.
011-9900.....2000W



RABAIS 60\$

149⁹⁷

Prix sugg.: 209,98
FOYER AU BOIS "SOLUS"
066-5074.....26 x 26 po

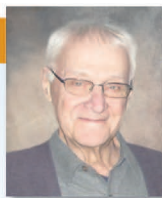


RABAIS 60\$

289⁹⁷

Prix sugg.: 349,99
COMBO 2 OUTILS AVEC 2 BATTERIES
ET CHARGEUR
DCK2051D2





Avis de décès

Jean Pelletier (1933-2025)
Saint-Pascal

À son domicile le 22 février 2025, est décédé à l'âge de 91 ans et 6 mois M. Jean Pelletier, époux de Mme Gaëtane Tremblay; fils de feu Mme Anne-Marie Boucher et de feu M. Antoine Pelletier. Il demeurait à Saint-Pascal, Kamouraska.

La famille recevra les condoléances à la Résidence funéraire Daniel Caron, 395, avenue Chapleau, Saint-Pascal, le samedi 15 mars 2025 dès 13 h. Le service religieux sera célébré le jour même à 15 h, en l'église de Saint-Pascal, suivi de l'inhumation à une date ultérieure au cimetière paroissial.

Il laisse dans le deuil son épouse, Gaëtane Tremblay; ses enfants : Josée (Luc Grenier), Marie, Louis (Chantal Lemire); ses petits-enfants : Anne Sophie, Louis Charles, Jean-Philippe, Catherine. Il était le frère de : feu Georges (feu Annette Diamant), Suzanne (feu Louis-Henri Gagnon), feu Denise (feu Rémi Breton), feu Rita (feu Simon Lévesque), Louise (feu Réal Ouellet), Hélène (feu Normand Ouellet), feu Claude (Micheline Perreault), Madeleine (feu Michel St-Hilaire). De la famille Tremblay, il était le beau-frère de : Pierrette (feu Maurice Ampleman), Guy (feu Bernadette Savard), Claire (André Fortier). Sont aussi attristés par son départ ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents des familles Pelletier et Tremblay ainsi que ses ami(e)s.

Des remerciements sont adressés au Dr Philippe Nobert et à tout le personnel du CLSC (SIAD) pour les bons soins prodigués.

Vos condoléances peuvent se traduire par un don à la Fondation André-Côté, 100, 4^e Avenue, bureau 180, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0.

La direction des funérailles a été confiée à la



Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



Avis de décès

Lucille Richard Laforest (1944-2025)
Saint-Pacôme

À l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière le 28 février 2025, est décédée à l'âge de 80 ans et 4 mois Mme Lucille Richard, épouse de M. Germain Laforest; fille de feu Mme Laura Michaud et de feu M. Alphonse Richard. Elle demeurait à Saint-Pacôme, native de Saint-Pascal, Kamouraska.

La famille recevra les condoléances à la Résidence funéraire Daniel Caron, 395, avenue Chapleau, Saint-Pascal, le vendredi 14 mars 2025 dès 12 h. Une liturgie de la parole sera célébrée le jour même à 14 h, au salon de Saint-Pascal, suivie de la mise en niche à une date ultérieure au columbarium de la Maison funéraire Viateur Gallant de Saint-Pacôme.

Elle laisse dans le deuil son époux, Germain Laforest; ses enfants : Michel (Malorie), Diane (Gilles), Ghislain; ses petits-enfants : Naphthalina, Amara, Allyson (Vincent), Annabelle, Nathaniel; ses arrière-petits-enfants : Louanna, Ludovic. Elle était la sœur de : feu Rosaire (Laurette Pelletier), Monique (feu Clément Drapeau), Clément (Marie-Claire Lévesque), feu Roger, Louise (Robert Lévesque), Louiselle (feu André Dionne). Sont aussi attristés par son départ ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents des familles Richard, Laforest et Michaud ainsi que ses ami(e)s.

Des remerciements sont adressés au Dr Guillaume Lavoie, ainsi qu'au personnel du 3^e étage de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima pour les bons soins prodigués.

Vos condoléances peuvent se traduire par un don à la Société canadienne du cancer, 5151, boul. de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 4A9.

La direction des funérailles a été confiée à la



Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



Messe anniversaire

Julien Pelletier
Saint-Joseph-de-Kamouraska

« Cher époux, cher papa, un an s'est écoulé depuis ton départ. Ton souvenir sera à tout jamais gravé dans nos cœurs. Tu nous manques beaucoup. De là-haut, aide-nous à poursuivre notre chemin. »

Pour toi que nous avons aimé et aimerons toujours et pour honorer ta mémoire, une messe anniversaire sera célébrée en l'église de Saint-Joseph, ce dimanche 16 mars 2025 à 11 h. Parents et amis sont invités à se joindre à la famille pour cette célébration.

Nous remercions tous ceux qui s'uniront à nous par leur présence, leur pensée ou leurs prières.



Remerciements

Maurice Briand
Saint-Pascal

Nos remerciements les plus sincères à tous ceux et celles qui ont partagé notre chagrin, lors du décès de M. Maurice Briand, survenu le 25 février 2025. Votre présence ainsi que toutes les marques de sympathie, manifestées de quelque façon que ce soit, nous ont été d'un grand réconfort et furent très appréciées. Que chacun de vous trouve dans ces remerciements l'expression de notre reconnaissance et les considère comme vous étant adressés personnellement.

Son épouse, Évelyne Michaud; ses enfants : Gaby (Suzanne St-Pierre) et Nancy.



Avis de décès

Aline Pelletier Lavoie (1933-2025)
Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Au centre d'hébergement Villa-Maria de Saint-Alexandre-de-Kamouraska le 17 février 2025, est décédée à l'âge de 91 ans et 5 mois Mme Aline Pelletier, épouse de feu M. Damien Lavoie; fille de feu Mme Yvonne Michaud et de feu M. Auguste Pelletier. Elle demeurait à Saint-Alexandre, native de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

La famille recevra les condoléances à la Résidence funéraire Daniel Caron, 680, rue Principale, Saint-Alexandre, le samedi 15 mars 2025 de 14 h à 17 h. L'inhumation suivra au cimetière paroissial à une date ultérieure.

Elle était la mère de : Jacques (Denise Lévesque), Monique (Renaud Garon), feu Albert, Sylvio (Johanne St-Onge), Patricia (Denis Charest). Elle laisse également dans le deuil ses petits-enfants : Kaven, Cédric, Michaël, Yohan, Valessa, Jonathan, Sabrina; ses arrière-petits-enfants. Elle était la sœur de : Réjean (Fernande Picard), feu Claude (feu Lorenza Lapointe), feu Laura (feu Philippe Dupont), feu Louise (feu Gilles Bouchard), feu Lucien (feu Madeleine Thériault), Julienne (Léonard Laplante), Lucie (feu André Corbeil); la belle-sœur de : feu Jean-Marie (Marie-Jeanne Bélanger), Dorothee (feu Adrien Pelletier), feu Gisèle, feu Thérèse, feu Chanel (feu Georgette Soucy), feu Yvonne. Sont aussi attristés par son départ ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents des familles Pelletier et Lavoie ainsi que ses ami(e)s.

Des remerciements sont adressés au personnel du 3^e étage du centre d'hébergement Villa-Maria ainsi qu'au personnel de la résidence À la Source de Saint-Alexandre pour les bons soins prodigués.

Vos condoléances peuvent se traduire par un don à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent, 235, av. Saint-Jérôme, bureau 301, Matane (Québec) G4W 3A7.

La direction des funérailles a été confiée à la



Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



Messe anniversaire

Gaëtan Chénard (1942-2024)

« Ton départ a laissé un bien grand vide dans nos vies. Heureusement, ton merveilleux sourire, ton amour, ta joie, ta ténacité que nous conservons précieusement nous aident et nous rappellent la belle vie que nous avons partagée ensemble. »

Pour honorer ta mémoire une messe anniversaire sera célébrée le dimanche 16 mars 2025 à 9 h en l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies. Merci à tous ceux et celles qui se joindront à nous pour cette célébration.

Son épouse Fernande, ses enfants Linda, Pauline, Marcel, Sylvie, Marie et les membres de leur famille.



Remerciements

Simon Dionne
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Nos remerciements les plus sincères à tous ceux et celles qui ont partagé notre chagrin, lors du décès de M. Simon Dionne, survenu le 1^{er} janvier 2025. Votre présence ainsi que toutes les marques de sympathie, manifestées de quelque façon que ce soit, nous ont été d'un grand réconfort et furent très appréciées. Que chacun de vous trouve dans ces remerciements l'expression de notre reconnaissance et les considère comme vous étant adressés personnellement.

Ses enfants : Chantal, Pierre (Marylène Pelletier), Suzanne (Marc Michaud); ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants.



Remerciements

André Gauthier
Saint-Pascal

Nos remerciements les plus sincères à tous ceux et celles qui ont partagé notre chagrin, lors du décès de M. André Gauthier, survenu le 18 décembre 2024. Votre présence ainsi que toutes les marques de sympathie, manifestées de quelque façon que ce soit, nous ont été d'un grand réconfort et furent très appréciées. Que chacun de vous trouve dans ces remerciements l'expression de notre reconnaissance et les considère comme vous étant adressés personnellement.

Sa conjointe, Nicole Despatis; ses enfants : Jonathan, André, Sébastien, Myrka, Véronique; ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants; les filles de sa conjointe : Sylvie, Sophie (Patrice Genesse) et leur fils.



Remerciements

Gisèle Dionne Gagné
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Nos remerciements les plus sincères à tous ceux et celles qui ont partagé notre chagrin, lors du décès de Mme Gisèle Dionne, survenu le 1^{er} février 2025. Votre présence ainsi que toutes les marques de sympathie, manifestées de quelque façon que ce soit, nous ont été d'un grand réconfort et furent très appréciées. Que chacun de vous trouve dans ces remerciements l'expression de notre reconnaissance et les considère comme vous étant adressés personnellement.

Ses enfants : Clémence (Émilie Lévesque), Richard (Lise Fournier), Sylvie (Jean Caron), Sylvain (Étine Lévesque), Renaud (feu Ida St-Jacques), Monyse, Kathleen (feu Daniel Couture), Magalie (André Morand); sa belle-fille, Ginette Sénéchal (feu Jean-Yves); ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants et son arrière-arrière-petite-fille.

Un vent de renouveau au Jardin floral de La Pocatière

Le Jardin floral de La Pocatière accueille une nouvelle coordonnatrice, Maude Rochette, dont l'expertise et l'engagement viennent renforcer la mission éducative et environnementale de l'organisme.

« Cette addition à notre équipe va assurer la pérennité du Jardin floral, et le développement de notre mission éducative », souligne Kathleen Aubry, présidente du Jardin floral. Diplômée en techniques de production horticole de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) et détentrice d'un certificat en sciences de l'environnement de la TELUQ, Mme Rochette connaît bien le milieu.

Son parcours professionnel est marqué par un engagement profond envers l'horticulture et l'insertion socioprofessionnelle. Elle a notamment occupé le poste de coordonnatrice chez Arbre-Évolution, supervisant des projets agricoles et sociaux. Son lien avec le Jardin floral ne date pas d'hier : en plus d'y avoir effectué un stage d'été en horticulture, elle a contribué à la création de la Fête des semences de La Pocatière en 2020, un événement qu'elle a soutenu bénévolement au fil des ans.

Le Jardin floral, fondé en 1994 par la Société d'horticulture et d'écologie de Kamouraska-L'Islet, a connu une expansion marquée ces dernières années. La mise en place d'un organisme à but non lucratif en 2019 a permis la rénovation d'infrastructures et l'aménagement de l'Agora Premier Tech, favorisant la tenue d'activités éducatives et culturelles. Grâce

à ces initiatives, la fréquentation a doublé, et l'équipe est passée de quatre à sept employés. Toutefois, la gestion administrative reposait largement sur des bénévoles, rendant nécessaire la création d'un poste de coordination.

L'arrivée de Mme Rochette coïncide avec une volonté de consolider les liens avec l'ITAQ, et de faire du Jardin floral un véritable laboratoire pédagogique. En misant sur ses connaissances et sur son dynamisme, l'équipe espère poursuivre sa mission de transmission des savoirs horticoles et environnementaux, tout en renforçant l'ancrage du Jardin floral au sein de la communauté. (M.L.)



Maude Rochette. Photo : Courtoisie



Avis de décès

Alain Richard (1957-2025)

Lévis

À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 6 février 2025, à l'âge de 67 ans et 11 mois, est décédé monsieur Alain Richard, fils de feu madame Jeannette Gagnon et de feu monsieur Liguori Richard. Il demeurait à Lévis, secteur Charny.

Outre son fils Martin Paquet-Richard et son petit-fils Olivier Richard, il laisse dans le deuil ses frères et sœurs : Sylvain (Sophie Lévesque), René (Louise Roy), Sœur Lorraine, Sylvie (feu Réal Bissillon), et feu Odette (feu Jean-Baptiste Dubé); son neveu et ses nièces : Jérémie Richard, Laurie Richard, Sandra Dubé et Nancy Dubé; ses parents et ami(e)s.

Sincères remerciements au personnel de l'étage de chirurgie de l'Hôtel-Dieu de Lévis, ainsi que tout le personnel soignant, pour les soins qui lui ont été prodigués ces dernières années et pour avoir tout mis en œuvre pour essayer de le maintenir en vie.

Par respect des dernières volontés d'Alain, il n'y aura pas de funérailles.

Les parents et amis qui le désirent sont invités à écrire un message pour lui rendre hommage ou un message de sympathie pour soutenir la famille dans cette épreuve douloureuse.



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

Coopérative funéraire des Deux Rives
Tél. : 418 688-2411 ou 1 888 688-2411
<https://coopfuneraire2rives.com>

*Nos condoléances à toutes
les familles éprouvées*



Municipalité de Saint-Germain
Saint-Germain-de-Kamouraska, Québec, Canada, G0L 3G0

DIRECTEUR ADJOINT OU DIRECTRICE ADJOINTE

Contribuez différemment à la gestion municipale du plus petit village du Kamouraska ! Chez nous, la qualité de nos services envers la population s'appuie d'abord et avant tout sur des ressources humaines compétentes et dynamiques. Nous sommes à la recherche d'une personne qui partagera la responsabilité de la gestion des compétences municipales en collaboration avec la direction générale.

Venez rejoindre notre équipe !

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe assiste la direction générale dans ses tâches.

Principales fonctions :

- Diriger les stratégies du plan de développement de la municipalité;
- Élaborer et mettre à jour les différentes politiques et règlements municipaux;
- Remplacer la direction générale en son absence.

Administration générale :

- Assister aux réunions et séances du conseil municipal, lorsque requis;
- Assister le conseil municipal lors de la planification et du bilan annuels;
- Faciliter les communications entre le conseil municipal, les comités de travail, les membres du personnel et les citoyens.

Mise en œuvre et gestion des dossiers de développement

En partenariat avec les autres municipalités, la MRC et les programmes gouvernementaux,

- Monter les dossiers;
- Assurer différentes activités de développement et procéder aux suivis;
- Trouver le financement nécessaire;
- Procéder à la rédaction des demandes de subvention;
- Gérer les budgets des projets;
- Procéder aux suivis.

Savoir-être

- Posséder un esprit de synthèse, du jugement et de l'initiative;
- Démontrer de la rigueur et de l'intégrité;
- S'organiser et gérer son temps de façon autonome;
- Faire preuve de leadership;
- Écouter avec tact et diplomatie;
- Utiliser la résolution de problèmes axée vers les solutions;
- Développer l'esprit d'équipe et y contribuer.

Savoir-faire

- Être capable de lire et de vulgariser des documents légaux, scientifiques et administratifs;
- Maîtriser la langue française écrite et orale;
- Maîtriser la suite OFFICE.

Qualifications nécessaires

- Être détenteur.trice d'un diplôme universitaire de premier cycle dans un domaine pertinent à la fonction;
- Une combinaison de formations et d'expériences significatives pourra être considérée;
- Connaître les logiciels PG Solutions serait un atout.

Conditions et salaire

Poste permanent 35 heures / semaine;

Salaires à discuter selon l'expérience et la formation académique.

Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitae et votre offre de service avant le 7 avril 2025 par courriel à : dg@munsaintgermain.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**Municipalité de Saint-Germain
146, rang des Côtes
Saint-Germain-de-Kamouraska (Québec) G0L 3G0**

Seules les candidatures retenues seront contactées.

**OFFICE D'HABITATION
DE KAMOURASKA-L'ISLET****OFFRE D'EMPLOI
TECHNICIEN(NE) EN COMPTABILITÉ (R-10)****Département :** Finance **Supérieur :** Responsable du service des finances et des ressources humaines**Rôle**

Le (la) technicien(ne) en comptabilité doit fournir un support spécialisé au service des finances. Ce poste consiste à réaliser les travaux administratifs, plus particulièrement en comptabilité et qui découlent des dossiers relevant du bureau de la responsable du service des finances et des ressources humaines.

Tâches par type de fonction**Activités principales**

- Enregistrer les transactions financières dans les livres comptables;
- Examiner l'exactitude des pièces, effectuer les calculs requis et préparer les rapports périodiques sur divers objets reliés à son champ d'activité;
- Effectuer la comptabilisation des opérations avec un système informatique;
- Effectuer la saisie des données nécessaires à la facturation des comptes à payer, à recevoir, des comptes fournisseurs et préparer les états de compte ou autres relevés.
- Recevoir le paiement des loyers et en vérifier l'exactitude;
- Répondre aux demandes d'information sur le coût du loyer;
- Percevoir les loyers et informer les locataires, si besoin est, d'un manquement envers leurs engagements financiers à l'égard de l'Office;
- Fournir l'information pertinente à la conciliation des revenus et recettes;
- Assister la responsable des finances pour l'élaboration des budgets;
- Faire des analyses de comptes;
- Assurer le suivi des contrats avec les certificats de paiement;
- Effectuer les activités comptables de base comme l'enregistrement dans les journaux appropriés des opérations comptables;
- Faire la saisie de données dans les systèmes comptables et vérifier l'exactitude des pièces;
- Faire la saisie de données dans Excel;
- S'assurer de la bonne qualité du classement et de la conservation des documents.
- Préparer et effectuer les dépôts selon la cadence requise.
- Récupérer la monnaie des laveuses-sécheuses dans les immeubles et faire le dépôt de celle-ci.
- Toutes autres tâches connexes.

Paye et rémunération

- Réviser les feuilles de temps et saisir l'ensemble des données reliées à la paye et calculer la rémunération et les avantages sociaux auquel a droit le personnel.
- Préparer les payes et acheminer les rapports aux institutions financières.
- Vérifier la répartition des payes dans les différents projets.
- Vérifier les comptes de dépenses des employés, s'assurer de leur conformité aux règles en vigueur dans l'entreprise et les faire autoriser par la responsable des finances et des ressources humaines.

Autres tâches

- Veiller à maintenir les équipements propres et en bon état.
- Respecter les standards de qualité et les politiques de l'entreprise.
- Entretenir des relations harmonieuses avec les locataires, la direction et ses collègues de travail et leur communiquer les informations pertinentes au bon déroulement des activités.
- Fournir un support aux autres gestionnaires ou intervenants.
- Aviser son supérieur le plus tôt possible de toute anomalie ou contretemps aux opérations.
- Collaborer à la réalisation de toutes tâches reliées à ses fonctions.

Aptitudes nécessaires

Le candidat doit :

- Avoir une bonne habileté à travailler avec des systèmes informatiques (ex : Suite Office)
- Faire preuve d'autonomie;
- Savoir déterminer et gérer les priorités;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et un esprit de synthèse;
- Prendre des décisions éclairées;
- Savoir gérer son stress;
- Planification et organisation.
- Sens des priorités et jugement.
- Contrôle (suivi).
- Autonomie et initiative.
- Esprit d'équipe.
- Sens des responsabilités.

Conditions de travail

- Poste permanent à temps plein (35 h / semaine).
- Salaire selon la politique de la SHQ (de 38 442\$ à 51 425\$ / an selon l'échelle salariale 2024).
- Augmentation de 2,6% après la période de probation.
- Avantages sociaux tels qu'assurance-collective et régime de retraite.
- Horaire flexible.
- Lieu de travail : Saint-Pascal (possibilité de télétravail en partie).
- 13 fériés.
- 7 congés maladies.

Compétences et exigences minimales

- Un diplôme d'études collégiales en techniques administratives ou toutes autres formations et / ou expériences pertinentes.
- Un test de compétence pourra être demandé.

Pour postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 14 mars 2025** par courriel à adjointe@ohkamest.com. *Seules les personnes retenues seront contactées pour une entrevue.*

Pour information, contactez **Emilie Vaillancourt, Responsable des finances et des ressources humaines au 418 492-2877, option 2** (laissez un message svp).

**La Culottée
en spectacle
à Saint-Pamphile**

Le Centre culturel Godend'Art accueillera le 30 mars prochain l'artiste Valérie Bilodeau, alias La Culottée, accompagnée de la pianiste Rachel Aucoin.

«J'ai hâte de partager ces histoires qui résonnent autant dans Bellechasse que dans la MRC de L'Islet», confie Mme Bilodeau, dont le spectacle allie contes inspirés du quotidien et musique traditionnelle au violon.

Cette représentation, offerte sur contribution volontaire, plongera le public dans un univers où l'érable, les terres ancestrales et la tradition orale s'entrelacent avec humour et émotion, où récits et mélodies se rencontrent.

L'événement est rendu possible grâce au soutien du gouvernement du Québec et de la MRC de L'Islet, dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2024. La population est invitée à assister au spectacle dès 13 h 30, au 60, rue du Foyer Nord.

Source : Centre culturel Godend'Art



Valérie Bilodeau. Photo : Stéphane Audet

**Assemblée générale du
Symposium de peinture
du Kamouraska**

Le Symposium de peinture du Kamouraska convie ses membres et le public à son assemblée générale annuelle, le jeudi 13 mars à 19 h 30 au Centre municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

«Cet événement est une occasion pour les artistes et les bénévoles de faire le point sur les activités de l'année, et d'élire les membres du conseil d'administration», mentionne Étienne Brodeur, secrétaire-trésorier du Symposium. En plus du compte rendu des activités et de la présentation des états financiers, une période de questions permettra aux participants d'échanger sur les projets à venir.

Le Symposium de peinture du Kamouraska joue un rôle clé dans la mise en valeur des artistes visuels de la région. Cette assemblée se veut une occasion d'engagement pour ceux qui souhaitent contribuer à son développement. (M.L.)

OFFRE D'EMPLOI

GÉRANT(E) DE LA FRIPERIE



L'Atelier du partage est un OBNL œuvrant à Saint-Pascal. Sa mission est de recevoir, trier et revaloriser les dons de vêtements et d'articles usagés par plusieurs volets d'activités économiques, sociales et environnementales. Un de ces volets est la gestion d'une friperie qui permet de vendre l'inventaire à moindre coût dans une expérience de magasinage unique. Nous sommes actuellement à la recherche d'une personne pour coordonner les activités de la friperie.

LES FONCTIONS PRINCIPALES

Sous la supervision du conseil d'administration, la personne veillera particulièrement à :

- Coordonner les activités courantes de la friperie
- Assurer le service à la clientèle, la gestion et la planification
- Coordonner le bon fonctionnement du tri des dons reçus
- Coordonner les bénévoles et veiller à leur bonheur

LES QUALITÉS DE LA PERSONNE RECHERCHÉE

- Vous êtes une personne ouverte d'esprit, qui met l'aspect humain au premier plan et qui rassemble les gens !
- Vous avez du leadership, vous êtes structuré et organisé !
- Vous avez une sensibilité environnementale !

COMPÉTENCES RELATIONNELLES REQUISES

- Respecter l'éthique et les valeurs de l'organisation
- Avoir de bonnes relations interpersonnelles
- Être capable de travailler en équipe
- Savoir gérer les priorités
- Posséder un sens développé de l'organisation
- Être capable d'adaptation et d'autonomie.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'horaire de travail est du lundi au vendredi, à temps plein, 36 h à 40 h/semaine
- Salaire à discuter en fonction de l'expérience
- Avantages sociaux : assurance collective
- Date d'entrée en fonction : le plus tôt possible

Nous recherchons une personne avec des aptitudes en communication, en leadership et en mobilisation. Posséder de l'expérience à titre de gérant(e) est un atout important.

6924H1025

Cette perspective vous allume ?

Faites parvenir votre CV à ateliersdupartage22@gmail.com

OFFRE D'EMPLOI

PNEUS F.M. INC.
est à la recherche de personnel :

LOGISTIQUE

Poste permanent, temps plein 40 h / semaine

TÂCHES

- Chargement et déchargement des remorques (pneus de camions)
- Gestion entrepôt (usine)

EXIGENCES

- Bon sens des répartitions
- Bonne capacité physique
- Assidu et ponctuel

AVANTAGES SOCIAUX

- Assurance groupe
- REER collectif

Veuillez vous présenter avec votre c.v. ou le faire parvenir à l'adresse suivante :



595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
☎ 418.492.6035 1.800.463.1375
Télé.: 418 492-9883

0069H025

Tu veux une carrière dans un domaine qui sort de l'ordinaire?



On a une place pour toi!

Regarde notre site web pour nous connaître, voir nos offres d'emploi et transmettre ta candidature.



Fais parvenir ton c.v. à carrieres@fonderiepoitras.com

7429H4124

POITRAS

Offres d'emploi

Aux personnes intéressées par les projets de règlement adoptés dans le cadre de la révision du Plan et des Règlements d'urbanisme, lesdits règlements étant identifiés à la section 1 du présent avis.

1. LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Lors d'une séance tenue le 3 mars 2025, le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 410
- Projet de Règlement de zonage numéro 409
- Projet de Règlement sur le lotissement numéro 406
- Projet de Règlement sur la construction numéro 407
- Projet de Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 408

Ces projets de règlement sont adoptés dans le cadre d'un processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière suite à l'entrée en vigueur, le 24 novembre 2016, du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. En plus d'assurer la concordance aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire, cette révision permet d'actualiser et d'harmoniser les outils d'urbanisme municipaux, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une refonte depuis leur adoption en 1990.

2. OBJETS DES RÈGLEMENTS

2.1 Projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 410

Le projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 410 remplace, à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 161 sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Résumé du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique du territoire, et traduit une vision d'ensemble sur les intentions et les choix collectifs pour le développement futur du territoire.

Il précise à l'échelle locale la planification du territoire contenue dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska.

En plus d'assurer l'harmonisation des instruments de planification, la révision du plan d'urbanisme vise à mettre en œuvre et/ou à actualiser les démarches de planification entreprises ou à entreprendre par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Plus précisément, le plan d'urbanisme se donne comme priorité d'assurer un développement harmonieux, axé sur la consolidation des milieux urbanisés existants, la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que la pérennité des paysages, en harmonie avec les activités agricoles et récréotouristiques, base de l'économie locale.

Un plan d'urbanisme doit comprendre, obligatoirement, quatre éléments :

- 1° Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- 2° Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- 3° Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport;
- 4° L'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbaine, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire

Les grandes orientations de l'aménagement font valoir les principaux enjeux issus à la fois des préoccupations et des intentions de la municipalité qui guident le plan d'urbanisme. Il s'agit d'une composante obligatoire du plan d'urbanisme tel que défini par la loi.

Les grandes orientations d'aménagement constituent le fondement du plan d'urbanisme. Ces orientations et les objectifs qui en découlent reflètent les choix que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière prendra en matière d'aménagement de son territoire. Ces lignes directrices seront traduites concrètement via les stratégies d'intervention, qui sont les moyens de mise en œuvre du plan d'urbanisme. Ces stratégies peuvent se définir notamment par le cadre réglementaire, des politiques ciblées, des programmes d'aide, une campagne d'information ou des projets d'aménagement, d'équipements ou d'infrastructures spécifiques.

Les orientations se déclinent en quatre thèmes :

Orientation 1 – Favoriser la croissance des noyaux périurbains actifs, résilients et connectés

- Valoriser les terrains vacants dans le noyau périurbain ouest en favorisant une consolidation résidentielle;
- Créer un cadre de vie attractif et accueillant pour les nouvelles familles, tout en favorisant leur rétention à long terme;
- Soutenir les entreprises locales;
- Protéger et valoriser le cadre bâti historique et architectural de la municipalité;
- Assurer la disponibilité et la pérennité des infrastructures et services municipaux;
- Améliorer les aménagements urbains;
- Favoriser la mobilité active et sécuritaire pour relier les noyaux périurbains.

Orientation 2 – Favoriser le développement et la diversification du créneau agroalimentaire et bioalimentaire, ainsi que la consolidation et la mise en valeur de la zone commerciale-industrielle le long de la route 132

- Développer le créneau agroalimentaire et bioalimentaire;
- Promouvoir et attirer de nouvelles entreprises dans le parc bioalimentaire;
- Consolider et mettre en valeur la zone commerciale-industrielle le long de la route 132;
- Développer les terrains industriels;
- Améliorer l'aspect visuel et réduire les impacts environnementaux.

Orientation 3 – Valorisation et préservation de la zone agricole tout en diversifiant les activités agricoles, promouvant l'achat local et encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement

- Préserver et renforcer la zone agricole;
- Diversifier les activités agricoles;
- Protéger et valoriser le couvert forestier;
- Réhabiliter et consolider les îlots déstructurés;
- Mettre en valeur les territoires agricoles en délaissement (TAD).

Orientation 4 – Assurer la préservation de l'environnement, la gestion durable des ressources et la résilience face aux changements climatiques, tout en sensibilisant la population à ces enjeux cruciaux

- Garantir un accès durable à l'eau potable et un traitement efficace des eaux usées;
- Préserver les cours d'eau, les berges et les zones humides d'importance;
- Limiter les activités à risque dans les zones de vulnérabilité des eaux souterraines;
- Conserver et mettre en valeur les milieux naturels;
- S'adapter aux changements climatiques et atténuer les îlots de chaleur;
- Assurer une gestion responsable des contraintes anthropiques.

Le cadre de gestion territoriale : les grandes affectations du territoire et les densités d'occupation

Les grandes affectations et les densités d'occupation sont des composantes obligatoires du plan d'urbanisme. Elles expriment la vocation dominante souhaitée pour les différents secteurs du territoire, et par la même occasion, l'organisation des principaux pôles d'activités qui caractérisent le territoire et qui sont conséquentes avec les grandes orientations et les objectifs d'aménagement.

Elles indiquent également la densité d'occupation permise ainsi que les usages pouvant être autorisés en vertu du règlement de zonage, lesquels doivent être conformes aux usages permis dans les grandes affectations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska.

- **Urbaine** – Correspond au cœur du village, représentant les concentrations urbaines actuelles et les espaces que la Municipalité souhaite réserver pour l'expansion future. Réfère aux fonctions résidentielles, commerciales, publiques et de loisirs.
- **Agricole** – Concerne la zone agricole permanente telle que décrétée par le gouvernement du Québec. Réfère aux activités liées à l'agriculture, avec ou sans élevage.
- **Agroforestière** – Espaces hétérogènes où le couvert forestier prédomine. Se caractérise par une agriculture moins intensive. On peut y pratiquer le plein air extensif, l'agriculture, la foresterie et l'extraction.
- **Protection intégrale** – Représente le secteur côtier où on retrouve des écosystèmes d'intérêt. Cette affectation vise à protéger et mettre en valeur tout en donnant l'accessibilité limitée à la population. Aucune construction n'y est permise.

Les densités d'occupation du sol sont exprimées en termes de nombre de logements à l'hectare. Il s'agit d'une densité nette moyenne dont le calcul se fera par zone.

2.2 Projet de règlement de zonage numéro 409

Le projet de Règlement de zonage numéro 409 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le règlement de zonage numéro 164 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du projet de règlement, et peuvent être consultées selon les modalités indiquées à la fin du présent avis.

Ce règlement a pour but de réglementer l'utilisation du sol et des bâtiments sur le territoire. Il vise plus précisément à en ordonner le cadre physique et les activités qui y ont lieu.

a) Division du territoire en zones

L'objectif est de regrouper les usages et les constructions offrant des caractéristiques similaires et étant compatibles entre eux. Le territoire est divisé en zones et chaque zone comporte un numéro d'identification auquel sont attachées une ou deux lettres indiquant l'utilisation dominante :

- R Résidentielle
- RZ Résidentielle de réserve
- M Mixte
- C Commerciale
- CZ Commerciale de réserve
- I Industrielle
- P Publique et institutionnelle
- A Agricole
- AF Agroforestière
- F Forestière
- ID Îlot déstructuré
- REC Récréation
- CO Conservation
- PI Protection intégrale
- V Villégiature

b) Nomenclature des usages

Reprise de la classification selon le Code d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel d'évaluation foncière du Québec, édition 2014, qui ne concerne que les usages principaux. Les usages sont regroupés en huit (8) groupes d'usages en fonction de la compatibilité de leurs caractéristiques physiques, de leur impact sur le milieu environnant et l'environnement, de leur degré d'interdépendance et/ou de la propriété :

- H Habitation

- C Commerces de consommation et de services
- I Industriel
- P Public et institutionnel
- R Récréation
- F Forêt
- A Agriculture
- Co Conservation

Le règlement de zonage contient également les éléments suivants :

- Dispositions générales applicables aux usages et aux bâtiments
- Usages, bâtiments et constructions complémentaires et temporaires
- Aménagement des terrains
- Stationnement
- Affichage
- Entreposage extérieur
- Normes spécifiques à certains bâtiments et usages
- Normes spécifiques aux zones de villégiature
- Contraintes naturelles
- Contraintes anthropiques et usages contraignants
- Territoires d'intérêt
- Normes spécifiques pour le territoire agricole
- Gestion des droits acquis

2.3 Projet de règlement sur le lotissement numéro 406

Le projet de Règlement de lotissement numéro 406 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le Règlement de lotissement numéro 165 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le règlement de lotissement a pour but de régir la subdivision du territoire en terrains (opération cadastrale) et de contrôler la structuration et l'organisation du développement selon l'utilisation du sol et la densité de construction souhaitées, l'environnement naturel, ou selon la desserte en services d'aqueduc/d'égouts.

Le règlement de lotissement régit, entre autres, les éléments suivants :

- Les dimensions et la superficie minimale des terrains;
- Les normes de conception du réseau routier (dimensions, configuration, tracé).

2.4 Projet de Règlement sur la construction numéro 407

Le projet de Règlement de construction numéro 407 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le Règlement de construction numéro 166 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le règlement de construction prévoit des dispositions particulières concernant les normes de construction. En effet, il permet à la Municipalité de contrôler la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire de la structure d'un bâtiment en régissant la nature des matériaux autorisés et la façon de les assembler.

Il régit, entre autres, les éléments suivants :

- La fondation d'un bâtiment;
- L'installation et le maintien de détecteurs de fumée;
- La ventilation mécanique et par circulation d'air naturel;
- La fortification des bâtiments;
- L'entretien, la sécurité et la salubrité des bâtiments;
- Bâtiment, construction ou ouvrage dangereux, inachevé, abandonné, endommagé, démoli ou déplacé.

2.5 Projet de règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 408

Le projet de Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 408 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 163 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme a pour but d'établir les exigences relatives à tous les types de permis et de certificats, d'encadrer les pouvoirs et devoirs du fonctionnaire désigné et de définir les obligations d'un propriétaire, occupant ou requérant.

3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 mars 2025 à 19 h 00, au bureau municipal situé au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Au cours de cette assemblée publique seront expliqués les projets de règlement et les conséquences de leur adoption.

Au cours de cette séance de consultation publique, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur ces projets de règlement.

Les projets de règlement peuvent être consultés du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h au bureau municipal situé au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce 6^e jour du mois de mars 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière
Isabelle Michaud



Ligue de Curling St-Pascal Classement Hiver 2025

Ligue du Lundi									
Équipes	P.J.	V	D	N	Bouts	P.P.	P.C.	Points	Rang
Michel Sylvestre	5	4	1	0	25	38	27	8	1
Cécile Joseph	5	3	2	0	20	33	31	6	2
Louis Lagacé	5	2	2	1	20	31	32	5	3
Jean Desjardins	5	2	2	1	18	31	38	5	4
Réjean Joseph	5	2	3	0	19	31	30	4	5
Louis Clément	5	1	4	0	18	27	33	2	6

Ligue du Jeudi									
Équipes	P.J.	V	D	N	Bouts	P.P.	P.C.	Points	Rang
Louis Lagacé	6	3	2	1	25	36	37	7	1
Jean Desjardins	6	3	2	1	23	40	38	7	2
Réjean Joseph	6	3	3	0	29	41	32	6	3
Cécile Joseph	6	2	4	0	19	33	40	4	4

À VENDRE! SUPER OCCASION! ROULOTTE 2019 MODÈLE ESCAPE KZ E19BH

Pèse 3370 lbs et mesure 19 pieds de plancher. Peut accueillir 6 personnes, munie d'un lit queen, de 2 bunk beds et d'une table se transformant en lit.

Toujours entreposée à l'abri de la neige l'hiver. Super batterie, 2 bonbonnes de propane ainsi qu'un réservoir supplémentaire pour être autonome. Possibilité de beaucoup d'extras comme blocs autonivelants, boyaux d'arrosage et bien d'autres.

Prix : 21 900 \$ ouvert à la négociation

Téléphone : 418 997-1339 • Courriel : tears_mel@hotmail.com



Offre d'emploi

Adjoint(e) administratif(ve)



Emploi permanent TEMPS PLEIN (jour)

Prolam cherche à compléter son équipe d'administration avec **un/une Adjoint(e) administratif(ve)**.

Tu es une personne organisée, discrète, débrouillarde et autonome. Une opportunité de travailler dans l'environnement stimulant où votre rigueur et votre professionnalisme seront appréciés. Ce poste est pour vous!

Description :

- Effectuer la gestion des comptes payables
- Effectuer les paiements hebdomadaires et mensuels
- Mettre à jour diverses informations (Excel, Logiciel ERP, etc.)
- Effectuer divers calculs
- Effectuer diverses saisies dans le système ERP

Prérequis à l'emploi :

- DEC en secrétariat, bureautique ou comptabilité
- Connaissance en comptabilité
- Capacité de travailler sous pression
- Confidentialité et discrétion



Contacte-nous par courriel au rh@prolamfloors.com

PROLAM



Aux personnes intéressées par les projets de règlement adoptés dans le cadre de la révision du Plan et des Règlements d'urbanisme, lesdits règlements étant identifiés à la section 1 du présent avis.

1. LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Lors d'une séance tenue le 3 mars 2025, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro **292-2025**
- Projet de Règlement de zonage numéro **293-2025**
- Projet de Règlement sur le lotissement numéro **294-2025**
- Projet de Règlement sur la construction numéro **295-2025**
- Projet de Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro **296-2025**

Ces projets de règlement sont adoptés dans le cadre d'un processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska suite à l'entrée en vigueur, le 24 novembre 2016, du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. En plus d'assurer la concordance aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire, cette révision permet d'actualiser et d'harmoniser les outils d'urbanisme municipaux, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une refonte depuis leur adoption en 1990.

2. OBJETS DES RÈGLEMENTS

2.1 Projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 292-2025

Le projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 292-2025 remplace, à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 125 sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Résumé du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique du territoire, et traduit une vision d'ensemble sur les intentions et les choix collectifs pour le développement futur du territoire.

Il précise à l'échelle locale la planification du territoire contenue dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska.

En plus d'assurer l'harmonisation des instruments de planification, la révision du plan d'urbanisme vise à mettre en œuvre et/ou à actualiser les démarches de planification entreprises ou à entreprendre par la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska. Plus précisément, le plan d'urbanisme se donne comme priorité d'assurer un développement harmonieux, axé sur la consolidation des milieux urbanisés existants, la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que la pérennité des paysages, en harmonie avec les activités agricoles et récréotouristiques, base de l'économie locale.

Un plan d'urbanisme doit comprendre, obligatoirement, quatre éléments :

- 1° Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- 2° Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- 3° Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport;
- 4° L'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbaine, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire

Les grandes orientations de l'aménagement font valoir les principaux enjeux issus à la fois des préoccupations et des intentions de la municipalité qui guident le plan d'urbanisme. Il s'agit d'une composante obligatoire du plan d'urbanisme tel que défini par la loi.

Les grandes orientations d'aménagement constituent le fondement du plan d'urbanisme. Ces orientations et les objectifs qui en découlent reflètent les choix que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska prendra en matière d'aménagement de son territoire. Ces lignes directrices seront traduites concrètement via les stratégies d'intervention, qui sont les moyens de mise en œuvre du plan d'urbanisme. Ces stratégies peuvent se définir notamment par le cadre réglementaire, des politiques ciblées, des programmes d'aide, une campagne d'information ou des projets d'aménagement, d'équipements ou d'infrastructures spécifiques.

Les orientations se déclinent en quatre thèmes :

Orientation 1 – Créer un noyau villageois attrayant, dynamique et vivant

- Favoriser le développement résidentiel au sein du périmètre urbain;
- Diversifier l'offre de logements pour répondre aux nouvelles tendances d'habitation;
- Renforcer le dynamisme économique et encourager l'implantation de commerces et services de proximité;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti du noyau villageois;
- Maintenir et développer les services communautaires, sportifs et de loisirs;
- Encourager un développement urbain de qualité, axé sur la mobilité active et la sécurité des usagers.

Orientation 2 – Favoriser le développement récréotouristique de plein air axé sur la nature et les richesses naturelles

- Promouvoir le territoire à travers le récréotourisme de plein air;
- Mettre en valeur et protéger les caractéristiques paysagères du territoire.

Orientation 3 – Préserver et valoriser le territoire agricole en soutenant la production locale, l'agrotourisme et la forêt

- Pérenniser les activités agricoles et dynamiser le territoire rural;

- Développer l'agrotourisme et les attraits éducatifs liés aux activités agricoles;
- Assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et les milieux de vie;
- Optimiser l'utilisation des îlots déstructurés en zone agricole;
- Revitaliser les terres agricoles dévalorisées (TAD);
- Protéger et valoriser les boisés et le couvert forestier.

Orientation 4 – Assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels

- Préserver les cours d'eau, les rives et les milieux humides d'intérêt;
- S'adapter aux changements climatiques et réduire les îlots de chaleur;
- Réduire les impacts des activités humaines et minimiser les nuisances environnementales.

Le cadre de gestion territoriale : les grandes affectations du territoire et les densités d'occupation.

Les grandes affectations et les densités d'occupation sont des composantes obligatoires du plan d'urbanisme. Elles expriment la vocation dominante souhaitée pour les différents secteurs du territoire, et par la même occasion, l'organisation des principaux pôles d'activités qui caractérisent le territoire et qui sont conséquentes avec les grandes orientations et les objectifs d'aménagement.

Elles indiquent également la densité d'occupation permise ainsi que les usages pouvant être autorisés en vertu du règlement de zonage, lesquels doivent être conformes aux usages permis dans les grandes affectations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska.

- **Urbaine** – Correspond au cœur du village, représentant les concentrations urbaines actuelles et les espaces que la Municipalité souhaite réserver pour l'expansion future. Réfère aux fonctions résidentielles, commerciales, publiques et de loisirs.
- **Agricole** – Concerne la zone agricole permanente telle que décrétée par le gouvernement du Québec. Réfère aux activités liées à l'agriculture, avec ou sans élevage.
- **Agroforestière** – Espaces hétérogènes où le couvert forestier prédomine. Se caractérise par une agriculture moins intensive. On peut y pratiquer le plein air extensif, l'agriculture, la foresterie et l'extraction.
- **Forestière** – Couvre un vaste espace de forêt dense, qui n'est généralement pas habité en permanence, mais qui est très fréquenté pour les activités sylvicoles et pour la pratique d'activités récréatives de plein air.

Les densités d'occupation du sol sont exprimées en termes de nombre de logements à l'hectare. Il s'agit d'une densité nette moyenne dont le calcul se fera par zone.

2.2 Projet de règlement de zonage numéro 293-2025

Le projet de Règlement de zonage numéro 293-2025 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le règlement de zonage numéro 127 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du projet de règlement, et peuvent être consultées selon les modalités indiquées à la fin du présent avis.

Ce règlement a pour but de réglementer l'utilisation du sol et des bâtiments sur le territoire. Il vise plus précisément à en ordonner le cadre physique et les activités qui y ont lieu.

a) Division du territoire en zones

L'objectif est de regrouper les usages et les constructions offrant des caractéristiques similaires et étant compatibles entre eux. Le territoire est divisé en zones et chaque zone comporte un numéro d'identification auquel sont attachées une ou deux lettres indiquant l'utilisation dominante :

- RZ Résidentielle de réserve
- RZI Résidentielle de réserve libre immédiatement
- M Mixte
- C Commerciale
- P Publique et institutionnelle
- A Agricole
- AF Agroforestière
- F Forestière

b) Nomenclature des usages

Reprise de la classification selon le Code d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel d'évaluation foncière du Québec, édition 2014, qui ne concerne que les usages principaux. Les usages sont regroupés en sept (7) groupes d'usages en fonction de la compatibilité de leurs caractéristiques physiques, de leur impact sur le milieu environnant et l'environnement, de leur degré d'interdépendance et/ou de la propriété :

- H Habitation
- C Commerces de consommation et de services
- I Industriel
- P Public et institutionnel
- REC Récréation

- F Forêt
- A Agriculture

Le règlement de zonage contient également les éléments suivants :

- Dispositions générales applicables aux usages et aux bâtiments
- Usages, bâtiments et constructions complémentaires et temporaires
- Aménagement des terrains
- Stationnement
- Affichage
- Entreposage extérieur
- Normes spécifiques à certains bâtiments et usages
- Normes spécifiques aux zones de villégiature
- Contraintes naturelles
- Contraintes anthropiques et usages contraignants
- Territoires d'intérêt
- Normes spécifiques pour le territoire agricole
- Gestion des droits acquis

2.3 Projet de règlement sur le lotissement numéro 294-2025

Le projet de Règlement de lotissement numéro 294-2025 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le Règlement de lotissement numéro 128 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Le règlement de lotissement a pour but de régir la subdivision du territoire en terrains (opération cadastrale) et de contrôler la structuration et l'organisation du développement selon l'utilisation du sol et la densité de construction souhaitées, l'environnement naturel, ou selon la desserte en services d'aqueduc/d'égouts.

Le règlement de lotissement régit, entre autres, les éléments suivants :

- Les dimensions et la superficie minimale des terrains;
- Les normes de conception du réseau routier (dimensions, configuration, tracé).

2.4 Projet de Règlement sur la construction numéro 295-2025

Le projet de Règlement de construction numéro 295-2025 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le Règlement de construction numéro 129 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Le règlement de construction prévoit des dispositions particulières concernant les normes de construction. En effet, il permet à la Municipalité de contrôler la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire de la structure d'un bâtiment en régissant la nature des matériaux autorisés et la façon de les assembler.

Il régit, entre autres, les éléments suivants :

- La fondation d'un bâtiment;
- L'installation et le maintien de détecteurs de fumée;
- La ventilation mécanique et par circulation d'air naturel;
- La fortification des bâtiments;
- L'entretien, la sécurité et la salubrité des bâtiments;
- Bâtiment, construction ou ouvrage dangereux, inachevé, abandonné, endommagé, démolé ou déplacé.

2.5 Projet de règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 296-2025

Le projet de Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 296-2025 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 126 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme a pour but d'établir les exigences relatives à tous les types de permis et de certificats, d'encadrer les pouvoirs et devoirs du fonctionnaire désigné et de définir les obligations d'un propriétaire, occupant ou requérant.

3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 mars 2025 à 19 h 00, à la salle multifonctionnelle située au 130, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska. Au cours de cette assemblée publique seront expliqués les projets de règlement et les conséquences de leur adoption.

Au cours de cette séance de consultation publique, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur ces projets de règlement.

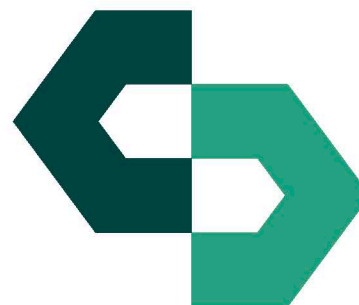
Les projets de règlement peuvent être consultés du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30 au bureau municipal situé 140-A, route de l'Église à Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Donné à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 5^e jour du mois de mars 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier
René Dufour

OFFRE D'EMPLOI

**Construis ta carrière
dans une entreprise solide
depuis plus de 50 ans.**



StructureCD

Depuis 1975

ASSEMBLEUR / ASSEMBLEUSE DE STRUCTURES DE BOIS

- **Emploi 40 h / semaine,
horaire de 4 jours et demi**
- **Construction en usine
(protection contre les intempéries)**
- **Environnement de travail
sécuritaire, confortable et attrayant**

info@structurecd.com

418 852-2566



Offres d'emploi



Aux personnes intéressées par les projets de règlement adoptés dans le cadre de la révision du Plan et des Règlements d'urbanisme, lesdits règlements étant identifiés à la section 1 du présent avis.

1. LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Lors d'une séance tenue le 4 février 2025, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 320
- Projet de Règlement de zonage numéro 321
- Projet de Règlement sur le lotissement numéro 322
- Projet de Règlement sur la construction numéro 323
- Projet de Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 324

Ces projets de règlement sont adoptés dans le cadre d'un processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri suite à l'entrée en vigueur, le 24 novembre 2016, du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. En plus d'assurer la concordance aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire, cette révision permet d'actualiser et d'harmoniser les outils d'urbanisme municipaux, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une refonte depuis leur adoption en 1990.

2. OBJETS DES RÈGLEMENTS

2.1 Projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 320

Le projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 320 remplace, à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 157 sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

Résumé du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique du territoire, et traduit une vision d'ensemble sur les intentions et les choix collectifs pour le développement futur du territoire.

Il précise à l'échelle locale la planification du territoire contenue dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska.

En plus d'assurer l'harmonisation des instruments de planification, la révision du plan d'urbanisme vise à mettre en œuvre et/ou à actualiser les démarches de planification entreprises ou à entreprendre par la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri. Plus précisément, le plan d'urbanisme se donne comme priorité d'assurer un développement harmonieux, axé sur la consolidation des milieux urbanisés existants, la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que la pérennité des paysages, en harmonie avec les activités agricoles et récréotouristiques, base de l'économie locale.

Un plan d'urbanisme doit comprendre, obligatoirement, quatre éléments :

- 1° Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- 2° Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- 3° Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport;
- 4° L'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbaine, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire

Les grandes orientations de l'aménagement font valoir les principaux enjeux issus à la fois des préoccupations et des intentions de la municipalité qui guident le plan d'urbanisme. Il s'agit d'une composante obligatoire du plan d'urbanisme tel que défini par la loi.

Les grandes orientations d'aménagement constituent le fondement du plan d'urbanisme. Ces orientations et les objectifs qui en découlent reflètent les choix que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri prendra en matière d'aménagement de son territoire. Ces lignes directrices seront traduites concrètement via les stratégies d'intervention, qui sont les moyens de mise en œuvre du plan d'urbanisme. Ces stratégies peuvent se définir notamment par le cadre réglementaire, des politiques ciblées, des programmes d'aide, une campagne d'information ou des projets d'aménagement, d'équipements ou d'infrastructures spécifiques.

Les orientations se déclinent en quatre thèmes :

Orientation 1 – Faire de Saint-Philippe-de-Néri un milieu de vie attractif et durable

- Renouveler et densifier la trame urbaine existante
- Attirer de nouveaux ménages et favoriser la rétention des résidents actuels
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti
- Maintenir et améliorer l'offre de services communautaires et de loisirs
- Aménager des milieux de vie sécuritaires et favorisant le bien-être collectif
- Assurer une cohabitation harmonieuse entre les zones résidentielles et les pôles d'activités

Orientation 2 – Optimiser le développement économique et renforcer l'attractivité du territoire

- Structurer et dynamiser le développement du parc industriel et des activités économiques
- Dynamiser le centre commercial et stimuler l'économie locale

Orientation 3 – Préserver et développer le secteur agricole

- Dynamiser l'agriculture et favoriser sa diversification
- Consolider les îlots déstructurés en zone agricole

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- Valoriser les terres agricoles sous-exploitées
- Assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et les milieux de vie
- Assurer la conservation du couvert forestier

Orientation 4 – Améliorer la qualité des paysages et favoriser un développement durable

- Protéger et mettre en valeur l'environnement et les paysages d'intérêt
- S'adapter aux changements climatiques et réduire les îlots de chaleur
- Réduire les nuisances et les risques liés aux activités humaines

Le cadre de gestion territoriale : les grandes affectations du territoire et les densités d'occupation.

Les grandes affectations et les densités d'occupation sont des composantes obligatoires du plan d'urbanisme. Elles expriment la vocation dominante souhaitée pour les différents secteurs du territoire, et par la même occasion, l'organisation des principaux pôles d'activités qui caractérisent le territoire et qui sont conséquentes avec les grandes orientations et les objectifs d'aménagement.

Elles indiquent également la densité d'occupation permise ainsi que les usages pouvant être autorisés en vertu du règlement de zonage, lesquels doivent être conformes aux usages permis dans les grandes affectations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska.

- **Urbaine** – Correspond au cœur du village, représentant les concentrations urbaines actuelles et les espaces que la Municipalité souhaite réserver pour l'expansion future. Réfère aux fonctions résidentielles, commerciales, publiques et de loisirs.
- **Agricole** – Concerne la zone agricole permanente telle que décrétée par le gouvernement du Québec. Elle inclut les milieux agricoles dynamiques comprenant de vastes espaces homogènes dont la principale activité est l'agriculture et ses activités connexes.
- **Agroforestière** – Espaces hétérogènes où le couvert forestier prédomine. Se caractérise par une agriculture moins intensive. On peut y pratiquer le plein air extensif, l'agriculture, la foresterie et l'extraction.

Les densités d'occupation du sol sont exprimées en termes de nombre de logements à l'hectare. Il s'agit d'une densité nette moyenne dont le calcul se fera par zone.

2.2 Projet de règlement de zonage numéro 321

Le projet de Règlement de zonage numéro 321 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le règlement de zonage numéro 160 de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter. Il contient des dispositions propres à certaines zones. Ces dernières sont illustrées au plan de zonage faisant partie intégrante du projet de règlement, et peuvent être consultées selon les modalités indiquées à la fin du présent avis.

Ce règlement a pour but de réglementer l'utilisation du sol et des bâtiments sur le territoire. Il vise plus précisément à en ordonner le cadre physique et les activités qui y ont lieu.

a) Division du territoire en zones

L'objectif est de regrouper les usages et les constructions offrant des caractéristiques similaires et étant compatibles entre eux. Le territoire est divisé en zones et chaque zone comporte un numéro d'identification auquel sont attachées une ou deux lettres indiquant l'utilisation dominante :

- R Résidentielle
- RZ Résidentielle de réserve
- M Mixte
- C Commerciale
- CZ Commerciale de réserve
- I Industrielle
- P Publique et institutionnelle
- A Agricole
- AF Agroforestière
- ID Îlot déstructuré

b) Nomenclature des usages

Reprise de la classification selon le Code d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel d'évaluation foncière du Québec, édition 2014, qui ne concerne que les usages principaux. Les usages sont regroupés en huit (8) groupes d'usages en fonction de la compatibilité de leurs caractéristiques physiques, de leur impact sur le milieu environnant et l'environnement, de leur degré d'interdépendance et/ou de la propriété :

- H Habitation
- C Commerces de consommation et de services
- I Industriel
- P Public et institutionnel
- R Récréation
- F Forêt

- A Agriculture
- Co Conservation

Le règlement de zonage contient également les éléments suivants :

- Dispositions générales applicables aux usages et aux bâtiments
- Usages, bâtiments et constructions complémentaires et temporaires
- Aménagement des terrains
- Stationnement
- Affichage
- Entreposage extérieur
- Normes spécifiques à certains bâtiments et usages
- Normes spécifiques aux zones de villégiature
- Contraintes naturelles
- Contraintes anthropiques et usages contraignants
- Territoires d'intérêt
- Normes spécifiques pour le territoire agricole
- Gestion des droits acquis

2.3 Projet de règlement sur le lotissement numéro 322

Le projet de Règlement de lotissement numéro 322 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le Règlement de lotissement numéro 161 de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri et ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

Le règlement de lotissement a pour but de régir la subdivision du territoire en terrains (opération cadastrale) et de contrôler la structuration et l'organisation du développement selon l'utilisation du sol et la densité de construction souhaitées, l'environnement naturel, ou selon la desserte en services d'aqueduc/d'égouts.

Le règlement de lotissement régite, entre autres, les éléments suivants :

Les dimensions et la superficie minimale des terrains;

Les normes de conception du réseau routier (dimensions, configuration, tracé).

2.4 Projet de Règlement sur la construction numéro 323

Le projet de Règlement de construction numéro 323 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le Règlement de construction numéro 162 de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

Le règlement de construction prévoit des dispositions particulières concernant les normes de construction. En effet, il permet à la Municipalité de contrôler la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire de la structure d'un bâtiment en régissant la nature des matériaux autorisés et la façon de les assembler.

Il régite, entre autres, les éléments suivants :

- La fondation d'un bâtiment;
- L'installation et le maintien de détecteurs de fumée;
- La ventilation mécanique et par circulation d'air naturel;
- La fortification des bâtiments;
- L'entretien, la sécurité et la salubrité des bâtiments;
- Bâtiment, construction ou ouvrage dangereux, inachevé, abandonné, endommagé, démolé ou déplacé.

2.5 Projet de règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 324

Le projet de Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 324 a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 159 de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri ainsi que ses amendements.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

Le règlement d'administration des règlements d'urbanisme a pour but d'établir les exigences relatives à tous les types de permis et de certificats, d'encadrer les pouvoirs et devoirs du fonctionnaire désigné et de définir les obligations d'un propriétaire, occupant ou requérant.

3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 mars 2025 à 19 h 00, à la salle municipale située au 12, Côte de l'Église à Saint-Philippe-de-Néri. Au cours de cette assemblée publique seront expliqués les projets de règlement et les conséquences de leur adoption.

Au cours de cette séance de consultation publique, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur ces projets de règlement.

Les projets de règlement peuvent être consultés du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h, au bureau municipal situé au 11A, Côte de l'Église (C. P. 130) à Saint-Philippe-de-Néri.

Donné à Saint-Philippe-de-Néri, ce 4^e jour du mois de mars 2025.

Le greffier
Pierre Leclerc

Victoire marquante des Voisins Midget B au tournoi Pistolo

Les Voisins Midget B ont signé une performance impressionnante au tournoi Pistolo en remportant les grands honneurs, une première pour plusieurs joueurs de l'équipe.

« Nous avons une équipe avec six joueurs sur douze qui jouent au hockey depuis seulement deux ans, et plusieurs n'avaient jamais gagné de tournoi auparavant », souligne Daniel Piché, entraîneur-chef des Voisins Midget B. Leur parcours a pris une tournure mémorable dès le premier match, alors qu'ils ont vaincu le 33 des Basques, une équipe qu'ils n'avaient jamais battue en saison régulière. Cette victoire leur a permis d'accéder directement à la demi-finale.

Dimanche matin, les Voisins ont poursuivi sur leur lancée avec une victoire convaincante de 6-1 qui leur a ouvert les portes de la finale face aux Voltigeurs de Drummondville. « En demi-finale, Alex Michaud s'est blessé après avoir inscrit deux buts. Nous avons donc dû disputer la finale avec seulement neuf joueurs contre treize pour l'autre équipe », explique M. Piché. Malgré cet effectif réduit, les Voisins ont livré une performance

inspirée, et se sont imposés 3-0 grâce à un jeu défensif solide et à une cohésion exemplaire.

Le capitaine Jacob Dionne s'est particulièrement démarqué en terminant meilleur buteur du tournoi. Pour l'entraîneur, cette victoire représente bien plus qu'un trophée. « Voir ces jeunes persévérer et réussir à se dépasser ensemble, c'est une immense fierté. » (M.L.)



Les Voisins Midget B ont bien fait au tournoi Pistolo. Photo : Courtoisie



AVIS PUBLIC RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

0344H10.25.2

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Fait à Saint-Pascal, ce 4^e jour de mars 2025.

La greffière,
Louise St-Pierre, avocate, OMA



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC Règlement 392

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier;

1. Que lors de la réunion du 3 février 2025 dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « **Règlement numéro 392 visant à modifier le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 326 afin de préciser le territoire d'application** ».
2. Que ledit règlement numéro 392 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 26 février 2025.
3. Qu'en conséquence, le règlement numéro 392 est entré en vigueur le 26 février 2025; à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par madame Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska.
4. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 392 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Pacôme, ce 4^e jour du mois de mars 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier

0339E10.25

PRÉAVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

Avis vous est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, 34, rue Fortin à Saint-Jean-Port-Joli, **le JEUDI 22 mai 2025 à DIX heures (10 h 00)**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, comprenant les intérêts, les pénalités et les frais encourus, à moins que ces montants ne soient payés avant cette date.

L'adjudicataire devra payer immédiatement et comptant, soit en argent, par débit, par traite bancaire ou chèque visé, le prix de son adjudication.

Les immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Les immeubles situés dans la circonscription foncière de L'Islet ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait qui peut être fait dans l'année suivant la vente.

Donné à Saint-Jean-Port-Joli, ce 10^e jour de mars 2025.

Le greffier-trésorier,
Frédéric Corneau
34, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0

Nom du propriétaire Lot(s)	Numéro de matricule	Total des taxes dues	Nom du propriétaire Lot(s)	Numéro de matricule	Total des taxes dues
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE			MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE (SUITE)		
MONSIEUR LÉON CAOUCETTE Lot 5 032 290 Route Pierre-Noël, Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec) G0R 2W0	1908 03 1802	360,97 \$	SHACK DU LAC NOIR INC. A/S MONSIEUR MATHIEU PELLETIER Lot 5 568 914 Rue du Domaine, Tourville (Québec) G0R 4M0	4319 03 7488	739,21 \$
MADAME SOPHIE ANCTIL Lot 5 032 550 162, chemin Lessard Ouest, Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec) G0R 2W0	2009 95 6421	3 016,54 \$	SHACK DU LAC NOIR INC. A/S MONSIEUR MATHIEU PELLETIER Lot 5 568 913 Rue du Domaine, Tourville (Québec) G0R 4M0	4319 47 1772	1 110,42 \$
MADAME MARIE-SOLEIL BERNIER Lot 5 032 693 31, chemin Lessard Ouest, Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec) G0R 2W0	2110 85 6296	2 794,04 \$	SHACK DU LAC NOIR INC. A/S MONSIEUR MATHIEU PELLETIER Lot 6 300 698 Rue du Domaine, Tourville (Québec) G0R 4M0	4319 29 2750	844,47 \$
MONSIEUR DOMINIQUE FOURNIER Lot 5 032 433 Route Harrower, Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec) G0R 2W0	2414 52 0173	304,37 \$	SHACK DU LAC NOIR INC. A/S MONSIEUR MATHIEU PELLETIER Lot 6 649 964 Rue du Domaine, Tourville (Québec) G0R 4M0	4219 63 6319	653,61 \$
MONSIEUR PASCAL BOUCHER Lot 5 032 309 Route 285, Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec) G0R 2W0	3000 55 4909	263,17 \$	SHACK DU LAC NOIR INC. A/S MONSIEUR MATHIEU PELLETIER Lots 6 649 962 et 6 649 963 Rue du Domaine, Tourville (Québec) G0R 4M0	4219 62 6661	638,23 \$
MONSIEUR ERNEST THIBAUT Lot 5 032 389 Chemin du Lac-des-Plaines, Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec) G0R 2W0	3214 11 7411	207,20 \$	MONSIEUR CLAUDE LORD Lot 4 830 068 Rue Principale, Tourville (Québec) G0R 4M0	4518 30 0702	293,42 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES			MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT		
MONSIEUR SAMUEL LABBÉ Lot 4 480 589 1215, 2 ^e Rang, Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0	2837 83 3612	3 863,29 \$	MONSIEUR PATRICK LAQUERRE Lot 4 830 629 130, rue des Merisiers, Tourville (Québec) G0R 4M0	4317 21 1064	1 617,82 \$
MADAME CLAUDETTE DUMONT MONSIEUR STÉPHANE ANCTIL Lot 4 480 223 261, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0	3442 59 9872	9 273,46 \$	MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT		
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET			MONSIEUR STÉPHANE JONCAS Lot 5 348 110 160, Route 204 Est, Saint-Adalbert (Québec) G0R 2M0	5395 36 2413	2 314,04 \$
MONSIEUR ROBERT GAGNON Lot 2 937 933 72, chemin des Normand, L'Islet (Québec) G0R 1X0	1711 68 0867	8 408,35 \$	MONSIEUR JONATHAN DUBÉ Lot 5 348 100 114, Route 204 Est, Saint-Adalbert (Québec) G0R 2M0	5294 47 9735	1 723,50 \$
MONSIEUR DENIS ST-PIERRE Lot 2 938 752 133, chemin Lamartine Ouest, L'Islet (Québec) G0R 1X0	1615 56 5123	4 171,60 \$	MONSIEUR JEAN DUBÉ MONSIEUR DENIS DUBÉ Lot 5 347 426 162, 6 ^e Rang Ouest, Saint-Adalbert (Québec) G0R 2M0	4383 15 5377	3 361,05 \$
MONSIEUR STEEVE RICHARD MADAME CLAUDE GIRARD Lot 3 373 930 205, rue Thériault, L'Islet (Québec) G0R 2B0	1420 23 7712	6 234,08 \$	MONSIEUR DAVID LAROCHE Lot 5 348 098 97, Route 204 Est, Saint-Adalbert (Québec) G0R 2M0	5294 26 8065	3 323,45 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI			MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE		
MONSIEUR DANIEL CHOUINARD Lot 3 873 708 39, rue Faucher, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0	2230 55 4258	10 500,08 \$	MADAME JACINTHE THIBAUT Lot 5 489 345 82, rang Taché Ouest, Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0	4809 68 1614	1 934,25 \$
MONSIEUR ROBERT GAGNON Lot 3 873 633 11, rue des Pionniers Ouest, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0	2230 06 5700	8 399,24 \$	MADAME LAURETTE CARON Lot 5 784 299 114, rang Lafontaine, Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0	4715 46 5686	413,54 \$
MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE					
MONSIEUR DAVID JONCAS MADAME JENNY JONCAS Lot 4 830 668 - 6 398 408 24, rue des Sapins, Tourville (Québec) G0R 4M0	4317 86 3848	2 040,42 \$			

CERCLE DE FERMIERES

Saint-Roch-des-Aulnaies

DÉGUSTATION DE SOUPES. Le Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies vous invite à une dégustation de soupes. Date : le dimanche 16 mars 2025 de 11h30 à 13h00. Lieu : la salle communautaire, 1038 de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies. Au menu : grande variété de soupes et potages, pain de ménage, gâteau Reine Élisabeth et breuvage. Coût : 10\$ et gratuit pour les moins de 12 ans. Les billets sont en vente auprès de : Colette Pelletier (418 354-7729) ou tout membre fermière.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Saint-Alexandre

DINER. Le Club des 50 ans et plus de Saint-Alexandre-de-Kamouraska vous invite à son dîner suivi de bingo et danse. Date : le mardi 11 2025 à 12h. Lieu : le complexe municipal, 629 route 289, Saint-Alexandre. Prix : 15 \$. Pour information : Réjeanne (418-495-2176) ou Béatrice (418-495-1153) Merci de votre présence.

SOIRÉE DANSANTE. Le Club des 50 ans et plus de Saint-Alexandre-de-Kamouraska vous invite à une soirée dansante avec la musique d'Éric Boucher. Un goûter sera servi durant la soirée. Date : le vendredi 28 mars 2025 à 8h. Lieu : le complexe municipal, 629 route 289, Saint-Alexandre. Prix : 5 \$. Pour information : Réjeanne (418-495-2176) ou Béatrice (418-495-1153 / 418-495-5364.) Vous êtes tous les bienvenus.

Saint-Onésime-d'Ixworth

DINER. Le Club du Renouveau - Âge d'Or de Saint-Onésime vous invite à son prochain dîner qui aura lieu le mardi 25 mars 2025 à 12 h. Lieu : la salle Les Générations. Notre cuisinier, M. Raymond Sirois, nous préparera un repas cabane à sucres : soupe aux pois, chiard avec saucisson de Bologne et grillades au lard, fèves au lard et gâteau blanc avec mousse à l'érable. Avec un tel menu, ça va fêter ! Vous pouvez réserver ou obtenir des informations en contactant André Hudon au 418-856-1559, 418-856-4308 ou par courriel à « andrhudon60@gmail.com ».

Saint-Philippe-de-Néri

BRUNCH. Le Club des 50 ans et plus de Saint-Philippe-de-Néri vous invite à son brunch, le dimanche 23 mars 2025 entre 10h et 12h30. Lieu : Centre municipal de Saint-Philippe. Vous devez réserver votre place auprès de Nicole (418-498-2619) ou Luce (418-498-3130.) Merci de votre encouragement !

CLUB LIONS - Saint-Pascal

SOUPER CRABE. Les membres du Club Lions de Saint-Pascal vous invitent à vous procurer vos billets pour le traditionnel souper crabe en formule à emporter. Date : le samedi 12 avril 2025. Pour de plus amples informations, contactez un membre Lion ou Mélanie Beaulieu : 418-868-9423. Merci de contribuer aux œuvres du Club.

CLUB OPTIMISTE - Saint-Pascal

PIÈCE DE THÉÂTRE. Le Club optimiste revient une fois de plus, avec sa pièce de théâtre annuelle ! Découvrez les beaux jours, les confessions et les obstinations des résidents et résidentes du foyer « La belle vie », toujours avec une touche d'humour ! Venez rire et vous amuser avec un spectacle haut en couleurs ! Dates : le vendredi 25 avril à 20h et le samedi 26 avril à 14h et 20h (3 représentations). Lieu : Salle Robert-Côté de Saint-Pascal. Les billets sont en vente au prix de 25\$ (admission générale), auprès de Denise Landry 418 492-6622 ou tout autre membre optimiste. Au profit de la jeunesse de notre communauté. Merci de votre participation !

CLUB RAYON D'OR - Sainte-Hélène

DINER MENSUEL. Notre prochain dîner mensuel aura lieu le jeudi 6 mars 2025, suivi d'un bingo amical. Prenez note que nous sommes déjà complets. Tous les appels en surplus seront sur une liste d'attente (veuillez laisser votre numéro de téléphone.)

VIE ACTIVE. N'oubliez pas nos mardis récréatifs avec Vie Active, accompagnés de jeux intérieurs et d'une collation-café. Bienvenue aux membres et non-membres.

FÊTE DES SUCRES - Saint-Aubert

Samedi 8 mars 2025 : gala-amateurs et soirée country. **Dimanche 9 mars 2025 :** déjeuner du scurier et partie de sucre.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE KAMOURASKA-L'ISLET

Vous invite à une conférence de M Emmanuel Caron Garant, le mercredi 19 mars, à 19 h 30, à l'ITAQ campus La Pocatière. Il y sera question des plantes comestibles qui nous entourent: les identifier et les consommer.

LES ALCOOLIQUE ANONYMES - Saint-Pascal

Si vous voulez arrêter de boire et vous ne le pouvez pas, nous pouvons vous aider. Informations au 418 867-3030, www.aa.org.

LES DOYENS DE SAINTE-PERPÉTUE

BINGO. Les Doyens de Sainte-Perpétue vous invite à un Bingo qui se tiendra le mercredi 12 mars 2025 à 19h30, à la salle de l'Âge d'Or de Sainte-Perpétue, 8, rue des Bouleaux Ouest à Sainte-Perpétue. Ouverture des portes à 18h30. **SOUPER DANSANT et CARTES.** Le dimanche 23 mars 2025, les Doyens de Sainte-Perpétue vous invite à un souper dansant avec l'orchestre Jean-Yves et Denis et une activité de cartes qui débutera à compter de 13h à la salle de l'Âge d'Or de Sainte-Perpétue. Les NON-MEMBRES doivent réserver leur place pour le souper et ce, avant mercredi, le 19 mars 2025 en communiquant au 418 359-2826 (laissez votre message). Le coût est de 20,00 \$ pour les membres et de 22,00 \$ pour les non-membres.

LES GROUPES FAMILIAUX AL-ANON

Que pouvez-vous faire lorsqu'un de vos proches boit trop ? Al-anon-alateen-quebec-est.ca, tél.: 1-844-725-2666.

NARCOTIQUES ANONYMES - La Pocatière

Groupe Revivre. Réunion tous les jeudis de 19h30 à 21h00, au 203, 4e avenue Painchaud. Entrée principale, puis salle en haut à droite, -Rivière-du-Loup **Groupe Courage.** Réunion tous les dimanches de 19h30 à 21h00, à l'Unité Domrémy, 4 rue de Gaspé. Entrée principale.

VOYAGES QUEBEC

Rachel commence ses voyages le 12 mars 2025. Le 2eme mercredi de chaque mois au casino Greg Roch. Pour réservation, appelez au 418 492-1707.

STATISTIQUES DE LA SEMAINE du 25 février au 3 mars 2025



SERVICE :
Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h
Ventes :
Lundi et mardi, de 8 h à 18 h
Mercredi et jeudi, de 8 h à 20 h
Vendredi, de 8 h à 18 h

255, av. Patry, Saint-Pascal, (autoroute 20, sortie 465)
418 492-3432 - 1 800 363-3432

www.olivierkamouraskachrysler.com

Mardi 19 h

CLASSEMENT DES ÉQUIPES (COMMANDITAIRES).....POINTS

1 ^{er} (1) Motel des Mariniers.....	294
2 ^e (2) LD Auto.....	264
3 ^e (5) Équipement Patrick Bérubé.....	260,8
4 ^e (3) Mallette.....	259,3
5 ^e (7) Alimentation L Dubé.....	250,5
6 ^e (8) CarrXpert St-Pascal.....	237
7 ^e (4) Le Roy du déneigement.....	228,8
8 ^e (6) Transpro BSL.....	218,8

PLUS HAUTS SIMPLES DE LA SEMAINE

1 ^{er} Patrice Levesque, Motel des Mariniers.....	265
2 ^e Richard Roussel, Equip. Patrick Bérubé.....	255
3 ^e Emmanuel Bérubé, Mallette.....	246

PLUS HAUTS TRIPLES DE LA SEMAINE

1 ^{er} Patrice Levesque, Motel des Mariniers.....	722
2 ^e Emmanuel Bérubé, Mallette.....	674
3 ^e Richard Roussel, Equip. Patrick Bérubé.....	650

VENREDI 19 H : TRANSPORT GABRIEL LEBRUN & FILS

PHSM..... Marius Ouellet.....	266
PHSM..... Alexandre Dumais.....	254
PHTM..... François St-Onge.....	727
PHTM..... Marius Ouellet.....	716

SAMEDI 10 H : INSTALLATION DE CHEMINÉES PATRICE LEVESQUE

PHSM..... Benjamin Beaulieu.....	149
PHSM..... Yohan Pelletier.....	105
PHTM..... Benjamin Beaulieu.....	341
PHTM..... Elioth Landry.....	280

DIMANCHE 19 H : ENTREPRISE DORIS PELLETIER

PHSF..... Dominique Côté.....	233
PHSM..... Alexandre Chénard.....	227
PHTF..... Dominique Côté.....	562
PHTM..... Alexandre Chénard.....	617

LUNDI 13 H : RESTAURANT LA MONTAGNE

PHSF..... Germaine Michaud.....	180
PHSF..... Gemma Roy.....	178
PHSF..... Norma Ouellet.....	167
PHSM..... Jean-Cyr Caron.....	191

LUNDI 19 H : LES Puits ARTÉSIENS C.G. THÉRIAULT

PHSF..... Diane Kirouac.....	191
PHTF..... Diane Kirouac.....	508
PHTM..... George Bossé.....	650
PHTM..... Rino Label.....	619

LUNDI 21 H : SAM (SERVICES AGRO-MÉCANIQUE)

PHSF..... Luce Garon.....	173
PHSM..... Hubert Ouellet.....	223
PHSM..... Laurian Drapeau.....	212
PHTM..... Laurian Drapeau.....	619

MARDI 13 H : EXCAVATION YVAN PELLETIER

PHSF..... Lyne Dumont.....	208
PHSM..... Cyrille Pelletier.....	222
PHTF..... Lyne Dumont.....	525
PHTM..... Mike Zacinski.....	562

MERCREDI 13 H : MAXI SAINT-PASCAL

PHSM..... Serge Goulet.....	225
PHSM..... André Nadeau.....	223
PHTM..... Serge Goulet.....	600
PHTM..... Gaston Dolbec.....	571

MERCREDI 19 H : PNEUS FM

PHSF..... Martine Levesque.....	210
PHSM..... Daniel Ouellet.....	254
PHSM..... René Ouellet.....	253
PHTM..... René Ouellet.....	678

MERCREDI 19 H : PNEUS FM

PHSF..... Martine Levesque.....	210
PHSM..... Daniel Ouellet.....	254
PHSM..... René Ouellet.....	253
PHTM..... René Ouellet.....	678

MERCREDI 19 H : PNEUS FM

PHSF..... Martine Levesque.....	210
PHSM..... Daniel Ouellet.....	254
PHSM..... René Ouellet.....	253
PHTM..... René Ouellet.....	678

MERCREDI 19 H : PNEUS FM

PHSF..... Martine Levesque.....	210
PHSM..... Daniel Ouellet.....	254
PHSM..... René Ouellet.....	253
PHTM..... René Ouellet.....	678

MERCREDI 19 H : PNEUS FM

PHSF..... Martine Levesque.....	210
PHSM..... Daniel Ouellet.....	254
PHSM..... René Ouellet.....	253
PHTM..... René Ouellet.....	678

LIGUE ÉLITE MAXI SAINT-PASCAL ET CLIMATISATION PL

Jeudi 20 h



501, av. Patry, Saint-Pascal

CLASSEMENT DES ÉQUIPES (COMMANDITAIRES).....POINTS

1 ^{er} (08) CarrXpert St-Pascal.....	108,5
2 ^e (06) Remorquage 2000.....	90
3 ^e (04) Boutique du jouet.....	85
4 ^e (02) Elite Transmission.....	81
5 ^e (07) Carrefour du camion RDL.....	80,5
6 ^e (03) Bar Ibergville.....	75,5
7 ^e (01) Porte Multy.....	59,5
8 ^e (05) Botanix.....	50

PLUS HAUTS SIMPLES DE LA SEMAINE

1 ^{er} Pierre-Luc Pedneault, Carr. du camion RDL.....	268
2 ^e Gilles Ouellet, Carr. du camion RDL.....	267
3 ^e Mario Roy, Remorquage 2000.....	254

PLUS HAUTS TRIPLES DE LA SEMAINE

1 ^{er} Mario Roy, Remorquage 2000.....	724
2 ^e Pierre-Luc Pedneault, Carr. du camion RDL.....	706
3 ^e Jeff Richard, CarrXpert St-Pascal.....	702

EXPLOITS DE LA SEMAINE

FAMILIPRIX R. PARADIS ET M. PELLETIER INC - FEMMES

PHSF..... Dominique Côté.....	233 moy. 176
..... Martine Levesque.....	210 moy. 162
PHTF..... Lyne Dumont.....	629 moy. 182

ALIMENTS LUDO - HOMMES

PHSM..... Alexandre Dumais.....	254 moy. 176
..... Gilles Ouellet.....	267 moy. 190
..... Pierre-Luc Pedneault.....	268 moy. 192
..... Mario Levesque.....	234 moy. 164
..... Réjean Soucy.....	209 moy. 143
..... Pierre-Olivier Dubé.....	217 moy. 152
..... Cyrille Pelletier.....	222 moy. 159
..... Camilien Landry.....	239 moy. 176
..... André Nadeau.....	234 moy. 172
PHTM..... René Ouellet.....	678 moy. 167
..... Pierre-Luc Pedneault.....	706 moy. 192
..... Rino Label.....	619 moy. 169
..... George Bossé.....	650 moy. 181
..... Alexandre Chénard.....	617 moy. 172
..... Gilles Ouellet.....	667 moy. 190
..... Serge Goulet.....	600 moy. 170

VISITEZ LE SITE WEB POUR PLUS D'INFOS SUR LES DIFFÉRENTS TOURNOIS RÉSERVATION 418 492-2146

Petites annonces

ASTROLOGIE

Découvrez les talents exceptionnels de la voyante Ana. Lectures précises, conseils éclairants, guidance spirituelle et révélations surprenantes. 3 décennies d'expérience. Consultations privées, réponses précises et datées au 450-309-0125

CAMIONS/TRACTEURS

TRACTEUR. Mitsubishi Satoh. 23 HP Diesel. 1989. Avec souffleur 54 pouces. Plus 2 pneus à neige. Très propre. Prix : 6500\$. Pour informations : 418 856-2924 (17/03)

ENTREPOSAGE

Saint-Pascal. Entreposage meubles, au mois ou pour une saison. Contacter Marco 1-418-261-6811. (inf)

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

Saint-Pascal. Espaces commerciaux, au 197, route 230 Ouest : divers espaces bureaux au 1e et 2e étage. Contacter Marco 1-418-261-6811. (inf)

LEMIEUX LOCATION
LOCATION DE VÉHICULE, CAMION, CUBE REMORQUE OUVERTE OU FERMÉE
418.856.2824

OFFRE D'EMPLOI

MÉNAGE COMMERCIAL. Recherche travailleur autonome pour ménage commercial. Jour et heure : le jeudi nuit de 23h00 à 3h00. Lieu : La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli. Rémunération : 125\$ par soir, payable la journée même. Pour information : 418 559-5011 (17/03)

RENCONTRES

CONTACTS directs et rencontres sur le service #1 au Québec ! Conversations, rencontres inattendues, des aventures inoubliables vous attendent. Goûtez la différence ! Appelez le 438-899-7001 pour les écouter, leur parler, ou, depuis votre cellulaire faites le # (car-ré)0920 (des frais peuvent s'appliquer). L'aventure est au bout de la ligne. www.lesseductrices.ca

DIVERS À VENDRE

DISTRIBUTEUR ASPIRATEURS reconditionnés de marques réputées. SERVICE de toutes marques. Pièces et accessoires d'aspirateurs de marque Electrolux. 418 498-2575 (10/03)

GICLEURS PIERRE PLOURDE
Votre partenaire de confiance contre les incendies
SPÉCIALITÉS : GICLEURS ET PLOMBERIE
98, rue Voisine, Sainte-Hélène de Kamouraska (Québec) G0L 3J0
pplourde@gicleursplourde.com
Tél. : 418 492-9889 • Téléc. : 418 492-9031 • Cell. : 418 894-2358
CMVITQ Corporation des métiers médicaux en tuyauterie du Québec • R.B.Q. : 5594-7923-01

CARQUEST
PIÈCES D'AUTOS
219, avenue Rochette Saint-Pascal
418 492-2704
vous présente L'ÉTOILE DE LA SEMAINE
FRANÇOIS ST-ONGE SIMPLE 299

Fabriquée
chez nous,
pour les
routes d'ici.
C'est sûr.



HONDA

Les concessionnaires
du Québec

VERSIONS
HYBRIDES
DISPONIBLES



Version LX illustrée

#1 La voiture la plus
vendue au Canada^B

FABRIQUÉE CHEZ NOUS. § INSPIRÉE PAR DES GENS D'ICI.
§ AVEC DES PIÈCES LOCALES ET IMPORTÉES.

LA
CIVIC
2025

LOCATION À PARTIR DE
79 \$*
PAR SEMAINE SUR
LA CIVIC LX 2025

VALEUR AU DÉTAIL À PARTIR DE
30 746 \$**
LOCATION 60 MOIS AVEC 4 499 \$ D'ACOMPTE
360 VERSEMENTS - 100 000 KM INCLUS, 100/100M EXCÉDENTAIRE.

Boni de loyauté de
500 \$*
disponible pour les
propriétaires Honda admissibles.

LOUEZ LA VÔTRE DÈS MAINTENANT AUPRÈS DE
VOTRE CONCESSIONNAIRE | HONDAQUEBEC.CA

Prêt pour
les routes d'ici
et fabriqué
chez nous.
C'est sûr.



HONDA

Les concessionnaires
du Québec

VERSIONS
HYBRIDES
DISPONIBLES



Version LX AWD illustrée

FABRIQUÉ CHEZ NOUS. § INSPIRÉ PAR DES GENS D'ICI.
§ AVEC DES PIÈCES LOCALES ET IMPORTÉES.

LE
CR-V
2025

LOCATION À PARTIR DE
99 \$**
PAR SEMAINE SUR
LE CR-V LX AWD 2025

VALEUR AU DÉTAIL À PARTIR DE
42 351 \$**
LOCATION 60 MOIS AVEC 4 799 \$ D'ACOMPTE
360 VERSEMENTS - 100 000 KM INCLUS, 100/100M EXCÉDENTAIRE.

Boni de loyauté de
1500 \$*
disponible pour les
propriétaires Honda admissibles.

LOUEZ LE VÔTRE DÈS MAINTENANT AUPRÈS DE
VOTRE CONCESSIONNAIRE | HONDAQUEBEC.CA

* Taux de location à partir de 5,99 % jusqu'à 60 mois applicable sur les modèles Civic berlines 2025 neufs (à l'exception de la version Si). Exemple de location représentatif basé sur une Civic LX 2025 neuve avec une valeur au détail de **30 746 \$** incluant transport et préparation de 1 830 \$, surcharge sur le climatiseur (100 \$), droits spécifiques sur les pneus neufs (22,50 \$), les frais du concessionnaire (jusqu'à 899 \$), les frais d'enregistrement auprès du RDPRM et les frais d'agent pour l'inscription (jusqu'à 54,50 \$ au total, plus taxes, dû à la livraison) et un acompte de 4 499 \$ ou un échange équivalent requis, louée à un taux annuel de 5,99 % équivalent à 79 \$ par semaine pour 60 mois, 260 versements hebdomadaires requis. Franchise de kilométrage total de 100 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. L'acompte de 4 499 \$ et le premier paiement périodique sont dus à la livraison du véhicule. Les taxes, permis, assurances, immatriculation et options sont en sus. ⁰ Le boni de loyauté Honda bonifié est offert aux clients admissibles qui : (i) sont le propriétaire/locataire actuel d'un véhicule Honda ou Acura et résident au Québec; et (ii) ont un compte de location ou de financement actuel auprès de Services Financiers Honda (SFH)/Services Financiers Acura (SFA), ou un compte SFH/SFA antérieur qui a expiré au cours de la dernière année (365 jours). Cette offre n'est pas transférable à une autre personne. Une preuve d'admissibilité est requise et doit être soumise à SFH pour bénéficier de cette offre de fidélisation. Le boni de loyauté Honda sera appliqué uniquement sur un véhicule de marque Honda 2025 loué ou financé via SFH, sur approbation de crédit, comme suit : boni de 750 \$ sur les modèles CR-V hybrides et 1 500 \$ sur les modèles non-hybrides; boni de 500 \$ sur les modèles HR-V; boni de 500 \$ sur la Civic berline. Le boni de loyauté Honda : (i) s'applique uniquement aux paiements courants annoncés par SFH au Canada; (ii) ne peut être combiné à d'autres offres de fidélité existantes, à moins d'indication contraire; (iii) sera déduit du prix négocié du véhicule après les taxes; (iv) ne peut s'appliquer aux transactions antérieures; et (v) n'a aucune valeur de rachat ou autre. ⁰ Sur approbation de crédit par l'entremise de Services Financiers Honda (SFH). Certaines conditions s'appliquent. Les offres prennent fin le 31 mars 2025 et sont sujettes à modification ou annulation sans préavis. Offres valides seulement pour les résidents du Québec chez les concessionnaires Honda du Québec participants. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Voyez votre concessionnaire Honda pour plus de détails. ^B Selon les données colligées par la firme DesRosiers Automotive pour l'année 2024 dans la catégorie voitures.

** Taux de location à partir de 2,99 % jusqu'à 60 mois applicable sur tous les modèles CR-V 2025 neufs non-hybrides (LX et Sport seulement). Exemple de location représentatif basé sur un CR-V LX AWD 2025 neuf avec une valeur au détail de **42 351 \$** incluant transport et préparation de 2 000 \$, surcharge sur le climatiseur (100 \$), droits spécifiques sur les pneus neufs (22,50 \$), les frais du concessionnaire (jusqu'à 899 \$), les frais d'enregistrement auprès du RDPRM et les frais d'agent pour l'inscription (jusqu'à 54,50 \$ au total, plus taxes, dû à la livraison) et un acompte de 4 799 \$ ou un échange équivalent requis, loué à un taux annuel de 2,99 % équivalent à 99 \$ par semaine pour 60 mois, 260 versements hebdomadaires requis. Franchise de kilométrage total de 100 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. L'acompte de 4 799 \$ et le premier paiement périodique sont dus à la livraison du véhicule. Les taxes, permis, assurances, immatriculation et options sont en sus. ⁰ Le boni de loyauté Honda bonifié est offert aux clients admissibles qui : (i) sont le propriétaire/locataire actuel d'un véhicule Honda ou Acura et résident au Québec; et (ii) ont un compte de location ou de financement actuel auprès de Services Financiers Honda (SFH)/Services Financiers Acura (SFA), ou un compte SFH/SFA antérieur qui a expiré au cours de la dernière année (365 jours). Cette offre n'est pas transférable à une autre personne. Une preuve d'admissibilité est requise et doit être soumise à SFH pour bénéficier de cette offre de fidélisation. Le boni de loyauté Honda sera appliqué uniquement sur un véhicule de marque Honda 2025 loué ou financé via SFH, sur approbation de crédit, comme suit : boni de 750 \$ sur les modèles CR-V hybrides et 1 500 \$ sur les modèles non-hybrides; boni de 500 \$ sur les modèles HR-V; boni de 500 \$ sur la Civic berline. Le boni de loyauté Honda : (i) s'applique uniquement aux paiements courants annoncés par SFH au Canada; (ii) ne peut être combiné à d'autres offres de fidélité existantes, à moins d'indication contraire; (iii) sera déduit du prix négocié du véhicule après les taxes; (iv) ne peut s'appliquer aux transactions antérieures; et (v) n'a aucune valeur de rachat ou autre. ⁰ Sur approbation de crédit par l'entremise de Services Financiers Honda (SFH). Certaines conditions s'appliquent. Les offres prennent fin le 31 mars 2025 et sont sujettes à modification ou annulation sans préavis. Offres valides sur les véhicules neufs seulement. Offres valides seulement pour les résidents du Québec chez les concessionnaires Honda du Québec participants. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Voyez votre concessionnaire Honda pour plus de détails.

Rivière-du-Loup
Honda

240, rue Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup 418 862-6631



MICHAËL GAUTHIER
Propriétaire
418 860-9919



PIERRE CARRIER
Conseiller certifié
418 714-6914



OLIVIER OUELLET
Conseiller certifié
418 551-5579



GUY DESROSIERS
Conseiller certifié
418 714-0752



VALÉRIE CHOUINARD
Directrice des
services financiers



HONDA

www.rivieredulouphonda.com